

# CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

## SÉANCE DU MARDI 18 JUIN 2019

### COMPTE RENDU DES DÉBATS

#### ORDRE DU JOUR

Désignation de deux secrétaires de séance et adoption des comptes rendus du Conseil municipal du 20 novembre 2018 et du 18 décembre 2018

p 6

#### ADMINISTRATION GENERALE

Numéros	Titres	Pages
2019- 051	Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	6

2019-052	Démission de M. Patrice Corde de son mandat de conseiller municipal dans diverses commissions et organismes – Remplacement par Mme Cécile DAMERON – Nouvel ordre du tableau – Désignation dans diverses commissions et organismes	15
2019-053	Indemnités de fonction des élus – Actualisation du tableau récapitulatif	16
2019-054	Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Convention Ville de Nevers/Préfecture de la Nièvre – Avenant n°2	16

### DEVELOPPEMENT URBAIN

2019-055	Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers Approbation des comptes rendus d'activités à la collectivité (CRAC) au 31 décembre 2018	17
2019-056	Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers. Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activités à la collectivité (CRAC) au 31 décembre 2018	24

### FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2019-057	Décision modificative n°2	24
2019-058	Prestation de conseil du Comptable public – Non versement d'une indemnité de conseil	24
2019-059	Versement d'une subvention d'équipement et d'une avance de trésorerie à l'association ASPTT Tennis pour le projet de construction de deux courts de padel	24
2019-060	Prolongation du contrat de partenariat « Installation et Expérimentation de mobilier urbain innovant » entre la Ville de Nevers, les sociétés JCDecaux et Solar Tree	24
2019-061	Adhésion de la Ville de Nevers à l'Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel	24
2019-062	Garantie d'emprunt Habellis Groupe Action Logement – Allongement prêts CDC Indexés Livret A, dont la marge était supérieure à 60 points de base	24
2019-063	Garantie Emprunt 1001 Vies Habitat – Allongement prêts CDC indexés sur Livret A, dont la marge était supérieure à 60 points de base	25
2019-064	Taxe locale sur la publicité extérieure – Tarifs pour l'année 2020	25
2019-065	Camping municipal – Prolongation du contrat de délégation de service public	25

### RESSOURCES HUMAINES

2019-066	Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville de Nevers	25
2019-067	Convention de fonctionnement du service de santé et sécurité au travail inter-fonctions publiques de la Nièvre du centre de gestion	25
2019-068	Instauration du télétravail à la Ville de Nevers	26
2019-069	Convention de mise à disposition du service « piscine municipale des Bords de Loire » de la Ville de Nevers auprès de Nevers Agglomération pour la période du 17 au 30 juin 2019 inclus	27
2019-070	Décision conjointe de la commune de Nevers et de Nevers Agglomération portant transfert des agents de la piscine des Bords de Loire	30

2019-071	Convention mutualisation de la Police Municipale pour les communes de Nevers et Challuy	39
----------	---	----

### DEVELOPPEMENT URBAIN

2019-072	Réintégration dans le domaine public communal d'une parcelle cadastrale située sur la digue de la Loire avec autorisation d'occupation temporaire du domaine public	40
2019-073	Classement de la rue Maurice Genevoix dans le domaine public	40
2019-074	Servitude de passage de canalisation Agglo/Ville de Nevers – Commune de Saint-Eloi	40
2019-075	Servitude de passage de canalisations Agglo/Ville de Nevers – Commune de Sermoise	40
2019-076	Implantation des servitudes de surplomb pour la supérette des Courlis	41
2019-077	Co-maîtrise d'ouvrage pour la gestion des stations d'exhaure	41
2019-078	1001 Vies Habitat Démolition d'un ensemble d'immeubles HLM sur le quartier du Banlay	41
2019-079	Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires – Chevenon société EQIOM GRANULATS	41
2019-080	Avis sur le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation Val de Loire (PPRi) de la Loire	41

### CADRE DE VIE

2019-081	Mise à disposition de moyens de lutte contre les frelons asiatiques	43
----------	---	----

### CULTURE

2019-082	Mandat spécial – Déplacement à Siedlce (Pologne)	43
2019-083	Mandat spécial à Neubrandenburg (Allemagne)	43
2019-084	Mandat spécial pour Coblenche en Allemagne	43
2019-085	Contrat d'échange marchandises entre le Circuit Nevers Magny-Cours, la Ville de Nevers et Nevers Agglomération	43

### SANTE - LIENS INTERGENERATIONNELS

2019-086	Convention de partenariat entre l'Etablissement Français du Sang / la Ville de Nevers et l'Amicale pour le don du sang bénévole de Nevers	43
2019-087	Ruban Rouge Ensemble Mobilisons notre Ville !	43

### SPORT

2019-088	Attribution complémentaire de subventions aux associations sportives – année 2019 AON FSG – DOJO NIVERNAIS - USEP	43
----------	---	----

### CULTURE

2019-089	Ecole du Louvre – Organisation de deux cycles de cours – Convention de partenariat avec la Ville de Nevers 2019-2020	44
2019-090	Dénomination de rues et d'espaces publics	44
2019-091	Modification du guide tarifaire 2019 – Animation du Patrimoine	46
2019-092	Convention de partenariat Ville de Nevers / David Demoulin – Le Conservatoire du Jeu	46
2019-093	Signature d'une convention de partenariat avec la Fédération des Œuvres laïques de la Nièvre	48
2019-094	Théâtre municipal de Nevers – Tarifs 2019-2020	48
2019-095	Intégration du musée de la faïence et des beaux-arts dans l'offre nationale du CNAS à tarif préférentiel. Convention de partenariat CNAS – Ville de Nevers	48
2019-096	Signature d'une convention de partenariat avec l'association Nevers Libre	48
2019-097	Remis de prix Salon du Livre	48
2019-098	Modification des statuts de RESO : Adhésion de nouvelles communes et suppression de la compétence dans le domaine du cirque	48

### EDUCATION

2019-099	Subvention UFR de Droit Unité de formation et de recherche Prix Pierre Bérégofoy	48
----------	--	----

### SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

2019-100	Soutien à l'association Les acteurs Solidaires en Marche (ASEM)	48
2019-101	Attribution de subvention de fonctionnement – Radio associative Bac FM	48
2019-102	Attribution d'une subvention de fonctionnement au Bureau Information Jeunesse	48
2019-103	Attribution de subventions aux Amicales des villes jumelées	48
2019-104	Attribution de subvention à l'association La Batucada	48
2019-105	Attribution d'une subvention au Lycée Raoul Follereau	48
2019-106	Attribution d'une subvention – Journée d'intégration des étudiants	48
2019-107	Attribution d'une subvention de fonctionnement – Associations éducatives	48
2019-108	Attribution d'une subvention FSU 58	49
2019-109	Attribution de subvention associations de protection animale	49
2019-110	Attribution d'une subvention association de prévention routière	49

### JEUNESSE – VIE CITOYENNE

2019-111	Projet Passeport Jeunes	49
2019-112	« Les jeunes de Nevers veillent sur leurs aînés » - Signature d'une convention	54

### EDUCATION

2019-113	Motion relative à la situation du Collège des Loges	58
----------	---	----

*La séance est ouverte à 18 h 50 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.*

M. le Maire –

Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir. Ce Conseil commence de façon un peu épique, mais nous tenions à attendre tous ceux qui étaient bloqués dans notre ascenseur.

Chers collègues, je vous propose de débiter cette séance du Conseil municipal du 18 juin, qui est donc la séquence estivale que l'on connaît, avec les chaleurs du palais ducal.

Je voulais déjà souhaiter la bienvenue à Cécile Dameron, qui nous rejoint en cours de mandat. Je lui souhaite la bienvenue, en espérant qu'elle prenne ses marques – mais je n'en doute pas – rapidement, et nous sommes tous là, évidemment, à sa disposition. Ce n'est jamais facile de rejoindre en cours de route, mais c'est déjà arrivé ; donc, pas de difficultés.

J'aurai l'occasion de revenir sur votre arrivée au Conseil, puisqu'il y a une délibération qui concerne notamment les attributions et les commissions dont vous allez faire partie, ainsi que les représentations de la Ville de Nevers dans un certain nombre de partenaires satellites.

Avant d'aborder ce point-là, je voulais donner lecture des procurations.

Daniel Devoise a donné procuration à Amandine Boujilat, qui devrait être là d'ici peu.

Fabienne Dessartine à Elisabeth Gaillard.

Guy Grafeuille à Pierrette Concile.

Wilfried Séjeau à Nathalie Charvy.

Florent Sainte Fare Garnot à Delphine Fleury, lorsqu'elle sera là.

Corinne Mangel à moi-même. Elle est aux cérémonies de l'Appel du 18 juin. Elle ne devrait pas tarder.

Anne Wozniak à Isabelle Kozmin.

Je propose que soient désignés en tant que secrétaires de séance, s'ils l'acceptent, et si vous l'acceptez également, Jacques Francillon et Florence Vard. Pas d'opposition de leur part ni de la part du Conseil ?

À l'unanimité ils sont donc désignés en tant que secrétaires de séance.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

Nous avons à adopter deux comptes rendus du Conseil municipal, celui du 20 novembre 2018, et celui du 18 décembre 2018.

Avez-vous des questions ou des observations ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de les adopter ensemble.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Ils sont adoptés à l'unanimité. Je vous en remercie.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

2019-051     Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

- M. le Maire –                    Avant que nous abordions les délibérations, il y avait les décisions prises par le Maire. Je crois qu'il y avait deux questions posées. François Diot.
- M. Diot –                            Bonjour, Monsieur le Maire. D'abord, si vous me le permettez, je trouve que l'entretien du patrimoine dans cette mairie laisse à désirer !
- M. le Maire –                    Il nous reste fort à faire, Monsieur Diot. Nous avons fait beaucoup, mais il nous reste fort à faire.
- M. Diot –                            Mais c'est une première, m'a-t-on dit, et c'est sous votre mandat.
- M. le Maire –                    Cela restera dans l'histoire de notre mandature pour cela !
- M. Diot –                            Deux petites décisions du Maire. D'abord, la première, la décision n° 136, où la Mairie se porte partie civile. Comme nous vous l'avions indiqué par mail, s'il est problématique que ce soit abordé en séance publique, pas de problèmes, mais c'est pour savoir simplement de quoi il s'agit, puisque, visiblement, il y a eu violence sur une personne dépositaire de l'autorité publique. C'est simplement pour savoir ce qu'il s'est passé.
- M. le Maire –                    Lors d'une manifestation de Gilets jaunes, lorsque les choses avaient dégénéré dans Nevers, et qu'il y avait eu un saccage de la ville, alors que je me retirais, j'avais pris un coup de pied dans la hanche. J'avais déposé plainte. C'est cet épisode de violence sur personne dépositaire de l'autorité publique qui a fait l'objet de poursuites devant le tribunal. La personne avait été identifiée, et elle est revenue d'ailleurs le samedi d'après re-casser, puisque nous l'avons vue maintes fois sur les vidéos, y compris en train d'arracher tout ce qui est matériels de travaux, bordures de travaux de l'avenue Bérégovoy.
- Il avait été clairement identifié, et, en plus, il est revenu habillé de la même façon. Il avait été convoqué le mardi. Il avait une autre peine à purger, d'ailleurs, et il avait été incarcéré immédiatement, et il a été poursuivi. C'était en audience publique. C'était M. Poupon, le 3 mai 2019. Il a été déclaré coupable, et à ma connaissance, il n'y a pas eu d'appel, des faits reprochés. Il a été relaxé pour les violences vis-à-vis des policiers, puisqu'il n'y a pas eu de policiers ou gendarmes nommément visés dans la plainte. Il a été condamné pour ces faits à 9 mois d'emprisonnement, dont 6 mois avec sursis, et mise à l'épreuve pendant 2 ans, assortis de l'obligation d'exercer une activité professionnelle ou de suivre une formation, et d'une obligation de soins ou de réparations. L'intention de participer a été déclarée recevable, et il a été condamné à verser 200 € de dommages et intérêts et 250 € en application de l'article L 175-20 du Code de procédure pénale, pour les frais d'avocat. Le dossier a été renvoyé à une audience en matière civile du 17 octobre 2019, à 9 heures, puisqu'il été aussi poursuivi pour des dégradations, notamment de l'avenue du Général de Gaulle, et nous n'avons pas tous les éléments chiffrés pour l'ensemble du préjudice subi, comme la dégradation des bacs et des végétaux.
- C'est une affaire qui continue donc, et c'est la raison pour laquelle vous l'avez vue en décision du Maire.

- M. Diot – D'accord. Merci. L'autre décision est la décision n° 148 où il est question d'une Maison des Projets dans le quartier de la Grande Pâture, sous maîtrise d'ouvrage de Nièvre Habitat, où, visiblement, la Ville apporte une subvention importante de 80 % et de 160 000 €. C'est pour savoir de quoi il s'agit, car, à ma connaissance, cela n'a jamais été abordé, cette Maison des Projets dans le quartier de la Grande Pâture.
- M. le Maire – Je vais peut-être laisser Amandine Boujilil ou Yannick Chartier répondre.
- M. Chartier – Avec Interstice, nous nous installons dans un local en rez-de-jardin au niveau de la Grande Pâture pour développer les mêmes compétences que nous avons pu développer sur les Courlis. Vous connaissez déjà ce sujet. L'idée est, demain, au-delà de l'appartement qui nous est prêté en rez-de-jardin, d'avoir un espace beaucoup plus large, et de pouvoir le partager également avec d'autres professionnels, et d'avoir un lieu de rencontres, également avec des artistes, pour être en complément, également, de ce qui se fait au niveau de l'ESGO, qui n'est pas loin. C'est un projet.  
Peut-être que nous vous le présenterons prochainement en termes d'images, ou en termes de diapositives. Peut-être qu'Amandine Boujilil va pouvoir argumenter un peu plus sur les détails de ce projet. En tout cas, c'est un projet en lien avec Interstice, et en lien avec l'opération que nous sommes en train de mener d'installation de l'association dans ce quartier.
- Mme Boujilil – Bonsoir à tous. En effet, Yannick Chartier a donné déjà pas mal d'éléments, concernant cette décision du Maire.  
En fait, il est question, effectivement, de locaux partagés sur ce quartier, pour plusieurs raisons.  
La première, vous le savez, au niveau des quartiers Ouest, celui de la Grande Pâture est un quartier qui a des besoins, notamment en matière d'éducateurs, en éducateurs de rue, de professionnels de terrain, d'une manière générale. Effectivement, nous avons été sollicités pour participer. En tout cas, c'est quelque chose qui est en train de se travailler, mais on pourra, effectivement, présenter quelque chose de plus étayé en temps venu. En tout cas, il est question d'occuper le terrain, notamment dans ce secteur-là, qui est très régulièrement vandalisé, occupé, squatté. C'est un secteur, effectivement, qui connaît pas mal de vandalisme en tous genres.  
L'idée est de réunir des gens de terrain, des professionnels de terrain, d'Interstice, mais pas seulement... Effectivement, c'est un projet qui a pour but de réunir aussi des professionnels de Nièvre Habitat, par exemple. Cela pourrait être aussi des locaux partagés. Après, c'est au stade de la réflexion, mais cela pourrait être aussi des locaux partagés, au niveau peut-être de services de la Ville. En tout cas, l'idée, c'est vraiment d'occuper le terrain, et de ne pas laisser un secteur à la fois qui a des besoins et qui connaît des actes de délinquance de manière assez régulière.  
Il ne faut donc pas forcément le voir comme un autre lieu d'accueil. Cela ne vient pas en concurrence d'équipements qui existent déjà sur ce secteur-là. C'est vraiment une façon d'occuper des locaux qui aujourd'hui sont souvent vandalisés, et d'avoir un point de chute bien identifié pour différents professionnels de terrain qui seraient amenés à travailler ensemble ; en tout cas, plus ensemble que cela n'est le cas à l'heure actuelle.  
C'est donc un projet sur lequel la Ville a été sollicitée pour participer financièrement parlant.

- M. Diot – A hauteur de 80 %. C'est Nièvre Habitat qui est maître d'ouvrage de cela ? C'est cela que je ne comprends pas trop.
- Mme Boujlilat – C'est une idée, en fait, qui a fait son chemin au fur et à mesure de rencontres avec Nièvre Habitat notamment, puisque Nièvre Habitat connaît ce genre de problèmes, avec ses professionnels de terrain. C'est donc une idée qui a fait son chemin en tout cas. Il y a des constats qui sont partagés depuis longtemps. Il n'y a jamais eu véritablement de réponses apportées à ce type de problématiques. Et donc, effectivement, c'est une réflexion qui est née d'une concertation avec Nièvre Habitat, avec Interstice, qui commence à avoir une activité sur le secteur Ouest. Ce sont donc des constats partagés. Ils ont fait que Nièvre Habitat a émis une proposition à un moment donné, d'occuper une résidence qui, pour l'instant, fait office de garage, en fait ; où il ne se passe rien, mais où c'est souvent squatté, et où l'on a du mal à trouver des solutions.  
Effectivement, l'idée, au départ, est celle-là, de mener tout un travail ensemble sur un projet commun, qui peut servir à Nièvre Habitat, à Interstice, à des services de la Ville éventuellement, pour occuper davantage l'espace public, et pour répondre à des besoins sur ce quartier. Mais, à la base, c'était bien une réflexion qui est née d'une discussion avec Nièvre Habitat, car c'est une résidence qui leur appartient. Ils se sont penchés sur le sujet, mais on sait que tout seul, c'est toujours plus compliqué de mener des projets qu'à plusieurs. A la suite de cela, nous nous sommes réunis et nous nous sommes demandé collectivement ce que nous pouvions faire pour agir.
- M. Chartier – C'est en droite ligne avec le projet d'Interstice de s'installer sur la partie Ouest. C'est le projet initial. Le projet intermédiaire, c'est que l'on a aujourd'hui un rez-de-jardin à côté justement de cet emplacement pour commencer notre activité sur l'Ouest. C'est en droite ligne.  
Je pense que nous reviendrons sur ce projet avec des photos lors d'un prochain Conseil, avec quelques images et quelques diapositives. Le temps que tout le projet financier soit monté, et que les esquisses d'architecte soient finalisées, nous pourrons vous présenter cela dans un prochain Conseil.
- Monsieur le Maire – Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Pouvez-vous nous dire comment ce projet va s'articuler avec les centres sociaux, qui ont du mal à boucler leurs finances pour pouvoir apporter des projets aux jeunes ? Il y a dernièrement un chantier qu'ils n'ont pas pu pour l'instant mener au bout. Y a-t-il des réflexions sur ce partenariat avec les Centres sociaux, avec la mise en place des éducateurs spécialisés futurs du Département ? Avez-vous intégré ces différents paramètres dans votre réflexion ?
- Mme Boujlilat – Oui. Et pour cause, mais, en fait, on ne parle pas du même sujet. C'est-à-dire qu'en fait les Centres sociaux ont une activité d'animation, principalement, en tout cas en l'occurrence en direction des jeunes. Là, c'est un sujet, en fait, qui a été régulièrement évoqué dans le cadre notamment du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ; Danielle Franel et d'autres élus y ont assisté. A un moment donné, en recoupant les informations, les constats, avec la police municipale, la police nationale, tous les acteurs de terrain, nous avons fait ce



constat qu'il y avait des problèmes, des actes de délinquance, des actes de vandalisme très régulièrement. Je pense que le centre social fait également ces constats-là de toute façon sur le quartier. Et, donc, tout le monde, à un moment donné, a été d'accord pour dire qu'il fallait des moyens supplémentaires, et qu'il fallait pouvoir faire des propositions pour essayer d'améliorer les choses.

Le Département a eu le projet d'avoir ses propres éducateurs spécialisés, ce qui a conduit à retirer des financements à Interstice, il faut le rappeler. Au départ, Interstice faisait partie de la boucle. Entre temps, le Département a choisi de se retirer et de mener sa propre politique de prévention spécialisée. Libre à eux. Mais en tout cas, à un moment donné, Interstice faisait partie de la réflexion, puisque la prévention spécialisée était assurée, par délégation confiée à l'association. Donc, Interstice a toujours fait partie de la boucle de réflexion, et a toujours été intégrée aux différentes réunions.

Maintenant, ce n'est pas le travail d'un centre social d'avoir des éducateurs spécialisés. Le constat en CLSPD a toujours été de dire qu'il fallait essayer, au vu des soucis, de trouver des réponses, et de tenter de faire des propositions cohérentes. Maintenant, si, entre temps, le Département choisit de changer de politique de prévention spécialisée, c'est son choix ; mais il ne faut pas tout mélanger. On n'est pas sur le même champ ; on ne parle pas de la même chose.

M. Chartier –

Au niveau du Département, aujourd'hui, il n'y a pas d'offre au niveau de la prévention spécialisée. Cela reste un projet. Aujourd'hui, ils essaient de débaucher les employés d'Interstice, justement, parce qu'ils ne trouvent pas d'éducateurs, et ils proposent plusieurs contrats à plusieurs de nos employés. Juste pour noter un peu la manière de faire : d'un côté dénigrer Interstice, mais d'un autre côté essayer de les récupérer ensuite pour monter des programmes sur la ville.

Après, Monsieur Lagrib, juste pour vous répondre, le centre social, comme dit Mme Boujlilat, fait de l'animation en journée. A Interstice, on fait de la prévention en soirée, et c'est là que des acteurs comme Nièvre Habitat ou la Ville ont besoin d'avoir des éducateurs de terrain, de rue, dans les cages d'escalier, en bas, pour prévenir un certain nombre de problèmes sur la ville. Nous sommes complémentaires. Nous avons une action complémentaire avec celle des centres sociaux. Il ne faut surtout pas nous opposer aux centres sociaux ; ils font du travail d'animation, et nous faisons un travail de prévention, et plutôt sur des horaires décalés.

Mme Boujlilat –

Pour compléter, d'ailleurs, et revenir sur l'historique, à la Ville de Nevers, nous alertons depuis 2015, et je sais qu'un courrier avait été adressé au Département dès 2015, pour alerter sur le fait que nous rencontrons des problèmes de délinquance, qu'il y avait un déficit d'accompagnement en matière d'éducateurs de rue de prévention spécialisée. Nous alertons le Département déjà depuis 2015 ; nous n'avons jamais eu de retours, déjà, à l'époque.

Effectivement, à un moment donné, on ne peut pas toujours se réunir, partager les mêmes constats, et ne jamais avoir de plans d'action ; ce n'est pas possible. Effectivement, à un moment donné, les gens qui ont eu envie se sont mis autour d'une table, et ils se sont concertés pour essayer d'apporter une réponse. Mais, en tout cas, sachez que nous avons alerté le Département déjà depuis 2015 sur les carences de professionnels de terrain sur le quartier de la Grande Pâture ; il n'y a jamais rien eu de fait, rien n'a jamais été préposé.

A un moment donné, effectivement, on essaie de se retrousser les manches différemment, et d'aller chercher les acteurs qui ont envie de participer.

M. le Maire –

Je précise plus largement que la Ville de Nevers soutient les Centres sociaux également. Vous avez vu aussi surgir de l'art de rue, qui a été travaillé avec les conseils de quartier. Nous souhaitons d'ailleurs développer ce type de forme d'art urbain.

Il y aura d'autres sites qui sont en cours d'identification, y compris certains dans les écoles, qui ont parfois des murs un peu tristounets, en lien avec le projet pédagogique autour du dessin. C'est quelque chose qui devrait continuer de prospérer dans Nevers. Je voulais ajouter que, hormis cette Maison des Projets des quartiers Ouest, il y a déjà ce qui correspond à une maison de projet, une salle dédiée à la mairie de proximité du Banlay, dans le cadre de l'ANRU autour de la rénovation du quartier. Il y a 66 M€ d'investissements au total. Troisième projet d'intérêt régional en France. Les habitants ont donc tout loisir d'aller travailler sur les plans, sur les esquisses, puisque nous avons dessiné les grandes lignes, mais tout reste encore à faire, et ouvert, pour faire évoluer ce quartier en fonction du gré des habitants et de ceux qui le fréquentent. Beaucoup de jeunes notamment passent dans ce quartier.

Puisque nous avons fermé, ce qui était la logique des choses, la piscine des Bords de Loire, nous affecterons également des locaux le temps de définir un nouveau projet, pour le faire aussi en participation avec les habitants. Notre Maison des Projets sera installée dans ce quartier des Bords de Loire.

Voilà pour les décisions du Maire. Nous allons passer à la suite de notre Conseil.

Je vous propose, comme habituellement, de n'indiquer que les délibérations que vous souhaitez voir évoquer de façon plus précise, et puis nous voterons, sauf si l'un d'entre vous n'était pas d'accord, par défaut les autres délibérations de façon commune.

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais faire une courte intervention. Tout d'abord pour souhaiter la bienvenue à Cécile Dameron.

M. le Maire –

Monsieur Lagrib, nous sommes sur les délibérations. Je vous repasserai la parole pour lui souhaiter la bienvenue, mais je voudrais que l'on colle à l'ordre du jour. Là, nous sommes sur les délibérations.

M. Lagrib –

J'en ai pour 30 secondes, mot pour mot. Tout simplement, c'était pour vous dire que nous avons décidé, Oscar Dos Reis et moi-même, de ne pas siéger à cette séance du Conseil municipal par honnêteté envers les Neversois.

Une fois de plus, nous n'avons reçu ni réponse à nos nombreuses sollicitations pour que nos droits d'élus d'opposition soient respectés ni les informations qui nous permettraient de travailler correctement au service de nos concitoyens.

Rien d'étonnant ! C'est comme cela depuis le début de notre mandat, ce que nous regrettons. Du mépris, encore du mépris pour vos opposants et tous ceux qui aujourd'hui collaborent avec vous, et ceux qui collaboreront demain. Avis aux futurs amateurs de votre sens de la démocratie !

Nous vous souhaitons, après ces mots, une bonne soirée, et merci pour l'écoute que vous nous avez accordée.

J'espère que nous aurons une réponse à nos nombreux mails, et à nos nombreuses demandes.

- M. le Maire – Merci, Monsieur Lagrib, de cette précision. Il a été répondu à vos demandes. Monsieur Chartier, vous vouliez intervenir ?
- M. Chartier – Monsieur Lagrib, je voulais juste vous répondre, parce que je me souviens vous avoir présenté en Commission 1, il y a une semaine, beaucoup de choses au niveau des ressources humaines, et vous avez été très documenté au niveau des différentes délibérations sur ces sujets-là. A un moment, vous avez même posé une question, et la réponse était dans les documents qui vous avaient été fournis et que vous n'aviez même pas lus. Donc, d'un côté vous demandez des documents, que vous n'avez peut-être pas parfois, mais souvent vous avez des documents que vous ne lisez pas également. A un moment, je ne sais pas ce que vous cherchez, si c'est de la posture, mais souvent vous avez les informations, et il faut les lire, les comprendre, les détailler, et ensuite nous répondons aux questions. Je suis un peu étonné, en tout cas, par votre position et votre posture ce soir.
- M. le Maire – Je voulais juste rajouter quelque chose. Je regrette ce genre d'attitude. Je pense que la politique de la chaise vide n'est jamais la bonne solution. Je voulais juste rappeler, par rapport aux insinuations de M. Lagrib, que les droits de l'opposition sont respectés. Quand il y a eu des manquements, nous avons essayé de les corriger. M. Lagrib a fait maints recours, y compris devant le tribunal administratif, et il a été débouté. Je crois que c'est cinq recours, y compris les multiples démarches auprès de Mme la Préfète. L'ensemble des droits sont respectés sur les moyens mis à disposition des élus, et il y aura une réunion prochainement d'ailleurs qui sera menée entre les différents élus de l'opposition qui souhaitent un arbitrage de la mairie.  
Monsieur Morel.
- M. Morel – C'est une question qui avait été posée à plusieurs reprises en commission n°1. C'est dommage, parce qu'il est déjà parti. Il aura le verbatim. Il détournera les propos ; c'est son habitude.  
Sur la question posée portant sur la subvention, j'avais promis de répondre à votre question, mais je constate que vous avez décidé coûte que coûte de passer la radio Nevers FM aux rayons X. Soit.  
Je répète donc les points suivants, et me permets de lire mes propos, pour qu'ils ne soient pas sortis encore une fois de leur contexte, et ne servent pas à régler des comptes qui ne nous regardent pas ici.  
Oui, j'ai pris contact avec le CSA, ou plutôt le CTA de Dijon à plusieurs reprises, pour connaître l'évolution de Nevers FM, et j'ai été en réunion la semaine dernière avec trois des membres, dans les locaux de Nevers FM, durant plus de deux heures, afin de mieux appréhender leurs problèmes et leurs difficultés, comme doit le faire tout élu ; aller sur le terrain, au lieu de croire les rumeurs des réseaux sociaux ou autres personnes mal intentionnées.  
Oui, il manque encore le dernier bilan 2018, notamment, car il manque des pièces qui auraient été dérobées, et dont les duplicatas sont en attente, ce qui n'empêche pas Nevers FM d'avoir le droit d'émettre, et ce jusqu'en 2023, comme il est stipulé dans le *Journal officiel* du 22 janvier 2017, sauf si la situation financière venait à se dégrader.

Vous savez que la publicité ne devrait pas dépasser plus de 20 % du chiffre d'affaires, ce qui semble être le cas de la radio, et là où certains y ont vu, comme vous, des mics-macs, que je qualifierais de messages d'intérêt calomnieux, il y avait entre autres des MIC et des MIG, respectivement messages d'intérêt collectif et messages d'intérêt général, à ne pas confondre avec de la publicité, et qui représentent à ce jour leur source principale de recettes, notamment versée par le Conseil départemental et le Conseil régional, et diverses mairies. Et derrière le PIL, programme d'intérêt local, certains ont perdu la face en se fourvoyant dans certaines accusations hâtives mettant à mal cette radio, en oubliant d'une part la présomption d'innocence, car, sauf information contraire, personne n'a été accusé de vol ou de détournement.

Oui, ils nous ont déposé copie de leur bilan 2017, fait par un expert-comptable de la COGEP, qui présentait un déficit de 12 000 €, contre un déficit de 74 000 € l'année précédente, c'est-à-dire en 2016, d'où, à cette époque, une nette amélioration.

Oui, ils sont en graves difficultés financières, j'insiste bien, et vous allez comprendre pourquoi par la suite, car ils n'ont pas eu l'intégralité de leur aide de la part du CSA, notamment le FSER, fonds de soutien à l'expression radiophonique, et ce depuis plusieurs années, semble-t-il, car ils n'ont pas rempli un critère de diffusion de programme local qui ne semble pas être assez important par rapport à la convention passée avec le CSA, entre autres, et uniquement sur la zone de Dornes. Ce qui les a empêchés de toucher la moitié de la subvention du CSA. Ce qui est une des principales causes de leurs difficultés financières actuelles, avec, en plus, un litige entre la radio et un ex-salarié ou prestataire, ce qui ne nous regarde pas.

Pour parfaire votre information, Monsieur Lagrib, ils ont encore en stock leur camion-régie qui est sur le point d'être vendu entre 10 000 et 13 000 €. Ils sont tous bénévoles. Les dettes URSSAF, à ce jour, semblent être apurées, comme la plupart des autres dettes, excepté, et c'est là qu'est le problème, une dette persistante, d'un montant de 13 loyers de 500 € mensuels impayés à RCF pour la location de l'émetteur Nevers FM sur le pylône de RCF, et ce litige passe au tribunal demain matin, mercredi, à 9 heures. Faute d'un geste de la part de Nevers FM pour régler tout ou partie de cette dette, RCF serait en droit de mettre fin à cette location et donc à la fin de l'émetteur de Nevers FM, ce qui condamnerait cette dernière au silence dès demain 9 heures ; alors qu'elle a pleinement joué son rôle de radio locale et d'information d'intérêt général et collectif, que de très nombreuses associations, qu'elles soient sportives, culturelles, caritatives, comme le Téléthon, ont pu le constater, comme d'ailleurs la plupart d'entre nous, la plupart d'entre vous, que ce soit dans la majorité ou dans l'opposition.

Et je m'étonnerai toujours, et c'est peut-être mon côté utopiste, que certains s'obstinent à vouloir opposer Bac FM à Nevers FM de façon manichéenne, d'un côté la gentille radio, et de l'autre la méchante. Comme si, pour un élu, diviser était mieux que rassembler. Comme si nous avons encore les moyens de nous payer ce luxe, en sachant que les deux ont leur place dans notre paysage, et y compris RCF. Pour info, de 2014 à fin 2018, Bac FM a perçu 40 000 € de subvention et Nevers FM n'en a perçu que 32 000, dont, effectivement, les 4 500 € qui lui ont été versés à la fin de l'année dernière, puisque rien ne semblait s'y opposer.

Concernant cette division, j'appelle de mes vœux de pouvoir réunir un jour ces trois radios, comme j'ai déjà essayé de le faire, à une table ronde pour des projets communs, d'une part ; et pour que RCF ne mette pas fin à l'émission de Nevers FM, d'autre part, dès demain.

Je suis un fervent défenseur, comme vous l'avez compris, de la liberté d'expression, comme je suis favorable à une opposition constructive qui propose des solutions au travers d'échanges, et qui nous alerte. Je le vois comme quelque chose de plutôt positif, mais les personnes emplies de certitudes me rendent perplexe, et vous en faites partie. Je m'adresse bien sûr à M. Lagrib, qui n'est pas là. Je suis désolé.

Concernant la situation de Nevers FM, elle se réduit également à des différends entre la radio et un ex-salarié ou prestataire. La radio nous informe qu'elle a pris un avocat pour y répondre, comme pour répondre à toutes les attaques qui lui sont faites, selon elle, injustement, et c'est Me Deschamps, à Moulins, qui aura peut-être la clé pour trouver la solution de leurs différends.

Le nouveau président de Nevers FM, Aurélien Santonja, se tient évidemment à votre disposition, Monsieur Lagrib, ainsi que les membres du nouveau bureau, pour répondre à toutes vos questions et vous fournir les éléments dont vous auriez besoin. Pour le reste, nous ne pouvons que regretter que l'association Nevers FM semble s'être mise en difficultés par un manque évident – c'est un constat – de rigueur administrative et aussi technique en ne faisant pas, entre autres, ce programme local sur Dornes.

Vous nous avez demandé, il y a un an, de juger et de condamner à l'avance par le non-versement de la subvention à une association dans la difficulté, alors que tout est fait pour rétablir cette situation, notamment avec le nouveau bureau. En vous rappelant que cela fragilise aussi d'ailleurs RCF qui loue à Nevers FM pour 500 € par mois l'émetteur Nevers FM sur leur pylône. Et demain tout s'arrête !

Je vous rappelle enfin qu'en tant qu'élus, je m'efforce d'être un facilitateur de tous les projets, comme tous les élus que nous sommes, et acteurs qui peuvent porter haut les couleurs de notre ville, de notre agglomération et aussi du département, dont Nevers est la capitale, en fédérant plutôt qu'en cherchant systématiquement à diviser ou juger. Et ce n'est pas mon rôle, et cela ne le sera jamais. Je m'opposerai toujours à des gens pétris de certitudes comme vous, radicalement opposés à tout, partis en mission comme on part en croisade, avec pour seule intention de diviser et de mettre systématiquement un voile sur la vérité. Demain, peut-être, Nevers FM cessera-t-elle d'émettre, et on ne peut pas s'en réjouir, et pour ma part je le regrette vraiment, à moins qu'elle ne trouve d'ici demain matin 9 heures d'heureux donateurs qui veulent soutenir la liberté d'expression locale. Et n'est-ce pas aussi un de nos devoirs d'élus locaux ? J'en profite d'ailleurs, c'est peut-être la bonne date pour lancer un appel. Je peux vous confirmer que les rayons X auxquels est encore soumise Radio Nevers FM ont bien démontré qu'elle était avant tout jusqu'ici une radio active.

M. le Maire –

Monsieur Diot.

M. Diot –

Je suggère que l'on attaque l'ordre du jour.

M. le Maire –

J'allais vous le proposer.

M. Diot –

Ceci dit, vous pouvez effectivement régler en son absence vos comptes avec un ancien colistier, mais cela ne nous regarde pas. Première chose.

Deuxième chose, par contre, ce que vous avez lu, cela nous intéresse, et si vous nous l'envoyez par mail, ce serait tout simplement ce que demande M. Lagrib. Tout simplement, envoyez-nous ces éléments par mail, et on n'en parle plus. J'ajoute quand même que ce que dit M. Lagrib est tout à fait justifié. Il y a tout un tas de

demandes d'informations par mails et en commissions que nous faisons ; on nous promet des réponses, que nous n'avons jamais. Voilà. C'est encore le cas en cette séance avec l'étude environnementale sur la place Mossé, que nous n'avons pas eue. Ou alors vous nous dites « non, on ne vous le donne pas ». Mais ne dites pas...

M. le Maire –

Monsieur Diot, je vais vous répondre, et puis nous allons attaquer l'ordre du jour.

Il n'y a pas de règlement de compte. Je ne pense pas que la politique de la désertion soit la bonne. M. Lagrib avait interpellé M. Morel en lui demandant une réponse au Conseil municipal ; il le fait, que M. Lagrib soit là ou pas. Je ne pense pas que fuir soit la méthode la plus constructive pour Nevers. Après, cela regarde tout le monde. On a souvent débattu en Conseil municipal du soutien aux radios locales, pour qui il n'est pas facile d'exister par rapport à leur période d'ouverture et de création dans les années 80 ; les problématiques sont un peu différentes aujourd'hui. On a eu la chance d'avoir quelques radios locales, et chacune a son ouverture, son audience, son public.

Nous faisons tout pour fournir les choses. S'il y a des éléments qui manquent, je ne vous dis pas que tout est parfait, mais en général quand vous nous demandez des choses, on vous les donne. Et nous n'avons aucun intérêt à ce que vous ne les ayez pas.

Après, M. Lagrib est dans une autre optique, vous le savez très bien ; tout sert de prétexte.

Ce n'est pas un règlement de comptes entre élus ; c'est une discussion, suite à une interrogation de M. Lagrib en commission, avec une attente pour répondre en Conseil municipal. M. Morel a souhaité le faire, parce que je ne vois pas en quoi c'est celui qui parle le plus fort et qui s'en va qui aurait raison.

Nous allons aborder les délibérations. Je vais demander aux groupes les délibérations qu'ils souhaitent voir évoquer séparément.

Amandine Boujlilat, en remplacement de Daniel Devoise, pour le groupe Nevers à Venir.

Mme Boujlilat –

Merci, Monsieur le Maire. Pour ce soir, nous souhaitons aborder les délibérations suivantes : 051, 052, 055, 056, 067, 068, 070, 071, 080, 088, 090, 092, 111 et 112.

M. le Maire –

Je pense que cela coïncidait avec ce qui nous a été demandé de votre côté, Monsieur Diot. Pouvez-vous nous le confirmer ?

M. Diot –

Oui, pour notre part, pas grand-chose. La n°051, qui vient d'être faite. Les délibérations n° 055, 069, 070. Et puis nous avons déposé une motion.

M. le Maire –

Que nous examinerons et que nous proposerons de voter ensemble.

Nous allons aussi installer Mme Dameron. Nous ferons également une présentation d'un film d'information sur le Printemps des Quartiers.

Je vais faire voter par défaut les autres délibérations.

Sur les délibérations n° 053, 054, 057, 058, 059, 060, 061, 062, 063, 064, 065, 066, 072, 073, 074, 075, 076, 077, 078, 079, 080, 081, 082, 083, 084, 085, 086, 087, 089, 091, 093, 094, 095, 096, 097, 098, 099, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-052 *Démission de M. Patrice Corde de son mandat de conseiller municipal – Remplacement par Mme Cécile Dameron – Nouvel ordre du tableau – Désignation dans diverses commissions et organismes*

M. le Maire –

Je reviens à la délibération n°052. M. Patrice Corde avait démissionné de ses fonctions de conseiller municipal. Nous aurons le même cas pour les élus communautaires pour le Conseil d'Agglomération du mois de juillet.

Le candidat qui est sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à le remplacer. C'est Mme Cécile Dameron qui est désignée nouvelle conseillère municipale, ce qui modifie l'ordre du tableau tel que vous l'avez reçu.

Nous remplaçons M. Patrice Corde par Mme Cécile Dameron dans également différentes instances.

En ce qui concerne le remplacement de M. Corde tout d'abord dans les commissions, puisqu'un élu municipal doit faire partie au moins d'une commission municipale, il est prévu que Mme Cécile Dameron fasse partie de la commission 1 : Forces économiques, attractivité, prospective et ressources ; et de la commission 3 : organisation de la cité et du bien vivre ensemble.

Il est également proposé de procéder au remplacement de M. Patrice Corde auprès des différents établissements et organismes auxquels il participait. Nous vous proposons de désigner Mme Cécile Dameron dans les établissements suivants :

- Représentant de la ville auprès du SIEEEN (suppléante gaz)
- Membre de la commission de contrôle des comptes
- Membre du conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Nevers Agglomération, suppléante.

Il est prévu que les nominations se fassent au scrutin secret, sauf si le Conseil municipal accepte à l'unanimité un vote public. Y a-t-il quelqu'un qui souhaiterait voter au scrutin secret ?

Je vous propose que nous votions ces installations et désignations au scrutin public. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
*Adopté à l'unanimité.*

Mme Cécile Dameron est donc installée à la fois au Conseil municipal, et dans les différentes instances. Nous l'en félicitons.

*(A Mme Dameron)* - Je précise que vous êtes cadre de santé. Vous pourrez aussi apporter votre expertise dans un domaine dans lequel la Ville a gardé un peu de compétences, même s'il est dévolu davantage maintenant à l'Agglomération.

Avant d'aborder la délibération n° 055 qui va concerner les CRAC, je précise que, compte tenu de l'absence de Guy Grafeuille pour raisons de santé, je donnerai la parole, en suspendant le Conseil, à M. Poirier, directeur de Nièvre Aménagement. Il peut commencer à nous rejoindre d'ici là ; comme cela, il sera installé. Nous allons donc passer le film sur le Printemps des Quartiers.

Nous passons ce film.

*(visionnage d'un film)*

- M. le Maire – Merci pour ce film. Merci aux adjoints de quartiers, et à tous les élus qui se sont investis. Les adjoints de quartiers savent aussi s'entourer des élus qui ont d'autres thématiques à tenir.  
Yannick Chartier veut compléter ce film.
- M. Chartier – Avec Pierrette Concile et Danielle Franel, nous voulions illustrer en Conseil municipal ce travail de quartiers. Souvent on parle de projets, on montre des chiffres, des esquisses, mais on ne montre pas la vie, on ne montre pas l'humain également qu'il y a dans ces quartiers, et toute l'énergie que l'on peut investir, que ce soit dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou également au cœur de ville.  
Il y a eu beaucoup de monde, beaucoup d'intérêt pour ce que l'on a fait. Nous voulons vous annoncer également que nous allons lancer une deuxième étape du Printemps des Quartiers : nous allons lancer l'Été des Quartiers, dans d'autres quartiers de la ville, parce que l'on nous a aussi demandé d'investir également d'autres endroits de la ville. Il n'y a pas que les Courlis, où l'on fait effectivement beaucoup de choses. Il n'y a pas que la Grande Pâture. Il y a aussi d'autres quartiers dans la ville ; Bords de Loire également, où nous ne sommes pas allés pour cette opération. Nous irons durant l'Été des Quartiers aux Bords de Loire notamment, et dans d'autres endroits de la ville.  
Je voulais en profiter pour saluer le travail mené cet été dans ces quartiers avec nos partenaires que sont les Centres sociaux. Il y a eu TradiBanlay, samedi, qui a été une belle opération également, co-organisée avec le Conseil citoyen. Il y a aussi une fête de quartier organisée par le centre social de la Baratte, avec qui Nevers Agglomération et la Ville de Nevers sont partenaires, pour les aider à animer la ville, avec nous, dans les quartiers.
- M. le Maire – Il y a aussi le quartier Faidherbe, avec tout le pourtour du stade Faidherbe, qui pourra peut-être recevoir quelques fresques.
- M. Chartier – Oui, avec Nièvre Habitat, nous allons démultiplier également cette opération, une fois que nous pourrons avoir de nouveaux financements, car cela coûte cher, tout un visuel sur un pan de mur. Nous continuerons ces visuels. Pour l'instant, pas dans le cadre de l'Été des Quartiers, mais peut-être dans l'année ou au début de l'année prochaine, nous continuerons ce *street art* dans la ville, autour peut-être de la grenouille ou d'autres symboles.
- M. le Maire – Nous vous invitons aussi à profiter du Printemps des Quartiers, et des fêtes qui sont organisées par les Centres sociaux, que nous soutenons également à ce titre.  
Ce film étant présenté, merci à tous ceux qui se sont investis dans cette belle manifestation.

2019-053

*Indemnités de fonction des élus – Actualisation du tableau récapitulatif*  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-054

*Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Convention Ville de Nevers / Préfecture de la Nièvre – Avenant n°2*  
*Adopté à l'unanimité.*



2019-055Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers,  
Approbation des Comptes rendus d'activités à la collectivité (CRAC) au 31 décembre 2018

M. le Maire –

Je vous propose de suspendre le Conseil pour aborder les délibérations 055 et 056, sur les comptes rendus d'activités à la collectivité (CRAC).

*(La séance est suspendue de 19 h 40 à 20 h 03)*

M. le Maire –

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Charvy –

Je voudrais revenir sur quelques opérations, en particulier sur le projet d'aménagement de la Place Mossé.

C'est une réalisation qui a été suspendue à une étude environnementale, qui est terminée, et qui, si j'ai bien compris, donne le feu vert à l'aménagement prévu. Nous avons demandé à recevoir cette étude. M. Poirier nous a expliqué pourquoi cela n'avait pas été le cas. Je réitère néanmoins cette demande. Cela nous semble important que nous puissions l'étudier.

Je voudrais rappeler que c'est un projet très coûteux (4 379 000 €) pour des retombées que nous jugeons contestables, tant en termes de circulation, de dynamique commerciale ou d'ailleurs de qualification d'entrée de ville, sans compter les conséquences environnementales qu'un tel projet peut avoir, et qui, à ce jour, ne sont pas analysées ; en tout cas nous n'en avons pas connaissance.

L'urgence de rénover cette place et de lui donner un nouveau visage nous a un peu échappé, et concernant la circulation, cela n'est pas forcément une bonne idée que de résoudre tous les problèmes de circulation autour du pont de Loire en réinstallant des feux tricolores qui seraient placés en haut, si j'ai bien compris, d'une rampe à 10 % de pente entre la Loire et la place Mossé, arrivant donc ainsi en tête du pont, Place des deux régentes.

Ce projet a été décidé sans vote au Conseil municipal. Pour cette opération en particulier, c'est un *stand-by* pour la Tour Goguin, en recherche de financements pour la Maison du Meunier, finalement pour lesquelles on repart à zéro dans ce domaine. Même chose pour la Maison des Faïenciers.

Pour ce qui concerne le site Colbert, on a bien compris que la construction de l'EHPAD était abandonnée. Dans le même temps, on avait vu se construire une structure boulevard de la Pisserote, mais j'ai bien compris que c'était une structure qui s'était construite sur un terrain privé. Mais je peux déplorer, pour des raisons esthétiques et environnementales, qu'une telle structure ait pu se construire quand bien même le Conseil municipal n'a pas à intervenir à ce sujet.

Je voudrais quand même rappeler – parce que c'est important, me semble-t-il ; tout à l'heure, M. Morel disait que l'on était là aussi en tant que conseils, les élus d'opposition – que l'on détruisait l'équivalent en surfaces agricoles d'un département tous les cinq à six ans, et qu'en tout état de cause il faut lutter – M. Poirier était d'accord avec moi lors de la commission – contre l'étalement urbain.

Il va bien falloir, à un moment, donner un coup d'arrêt à l'extension des zones d'activité, en particulier des zones commerciales, et, je crois que vous avez cette responsabilité.

Par ailleurs, une question a été posée en commission, et on n'a pas pu me répondre. On élargit la rue Bovet dans cette opération, et je suis un peu surprise, vous en conviendrez, qu'on n'imagine même pas, alors que cette rue mène aux

lycées, que l'on puisse y aménager une bande cyclable. La question n'a même pas été soulevée.

Pour ce qui concerne l'opération de La Pétoque, initialement, soit il y a 10 ans, il y avait 77 lots à commercialiser. 20 lots restent à le faire, et, en termes de commentaire, je dirais que cette évolution lente de la commercialisation illustre malheureusement l'atonie du marché immobilier local, en même temps qu'elle coûte cher à la Ville.

Pour ce qui concerne le site Cobalt, malheureusement aussi, sans l'Agglomération qui a acquis le bâtiment 3, et financé la réalisation de la piscine, finalement l'aménagement du site n'aurait pas autant évolué qu'on l'aurait voulu, et puis, il faut bien le dire, pour l'essentiel, les aménagements réalisés, à l'exception de la piscine, le doivent à la puissance publique (Nevers Agglo pour la piscine et l'INKUB ; l'Etat pour Pôle Emploi, la Région pour l'IFSI ; le Conseil départemental pour Nivertel), et il y a un certain nombre de bâtiments qui restent en jachère (bat 5, 29, terrain G). La carence d'initiative privée sur ce site emblématique témoigne d'une activité déprimée.

Pour conclure, je dirais qu'il faut vraiment saluer la qualité de ce dossier, qui a été remis aux conseillers municipaux, qui ne cache rien, même si, parfois, pour un non-expert, son interprétation est difficile.

La complexité des procédures et l'atonie du marché, tant au plan économique que sur celui du logement, expliquent finalement l'évolution somme toute assez mesurée, malgré tous les efforts faits, des différentes concessions. Cinq ans après votre élection, je dirais que, pas plus que vos prédécesseurs, finalement, et malgré un discours selon lequel *Nevers is back again*, la prophétie ne s'est pas avérée être autoréalisatrice.

M. le Maire –

Je n'avais pas dit que « *Nevers is back again* » ; j'ai dit que « *Nevers is going to back again* ». Les choses se construisent, cela prend du temps. Quand on remonte du fond de la piscine, cela prend un peu de temps ; il ne fallait pas y aller, au fond de la piscine, avant ! C'est une métaphore, vous l'avez compris.

Je vais vous répondre sur plusieurs points. Il y a des choses que je peux entendre pour échanger, et puis il y en a d'autres où je suis assez surpris de vos remarques.

Sur la place Mossé, c'est un choix, vous le savez. Il y a un certain nombre de délégations qui ont été données au Maire par ce Conseil, y compris ces choix de projets ; ce qui n'empêche pas d'échanger dessus, ce que nous faisons.

Vous dites que c'est un projet coûteux. Tous les projets sont coûteux. A ce moment-là, on peut ne rien faire. Cela a été le cas pendant trop longtemps. Aujourd'hui on doit assumer une note très lourde : plus de 20 M€ sur les bâtiments historiques, pour éviter qu'ils ne tombent. Le Petit Théâtre, 3 M€. Le Beffroi, 1,5 M€. Vous savez qu'il allait s'écrouler ; pas nous, ceux d'avant. 1,5 M€, c'est le coût du stade de la Baratte, par exemple, que nous ne ferons pas dans ce mandat-là, hélas. J'en passe et des meilleures, et alors qu'aucune école, à part la Rotonde, n'avait été traitée du côté isolation, avec accès PMR, etc., équipée de vidéoprojecteurs, etc. Une école du 21<sup>e</sup> siècle.

Je veux bien, mais tout a un coût. Après, c'est une question de choix.

La Place Mossé, aujourd'hui, n'est plus une place, c'est un lieu de circulation très complexe, y compris l'hiver, peu sûre, y compris pour les cycles. Donc, ce n'est pas une rampe que nous faisons : nous refaisons une place.

Ce projet est en deux parties, puisqu'il permettrait de libérer la vue sur la Loire et sur le pont, et c'est aussi une amélioration du cadre de vie et du visuel sur la richesse géographique que Nevers présente à son côté sud.

Le coût est aussi pondéré par des fonds européens, que nous allons à nouveau rechercher, puisque ceux que nous avons ont été dirigés sur l'avenue Bérégovoy ; il fallait les consommer dans un certain délai, ce qui n'aurait pas été possible, compte tenu de l'étude environnementale en cours.

Vous évoquez la dynamique commerciale. Malheureusement, la place Mossé a quelques cafés qui subsistent ou ont repris, mais il y a encore quelques commerces vides, et aujourd'hui, c'est très compliqué de stationner à proximité d'un commerce vers lequel on veut aller. La plupart des véhicules qui sont sous les arbres ne sont pas des véhicules fluides, et ils y restent en général toute la journée, ne facilitant pas beaucoup l'accès.

Le projet que nous avons présenté, justement, a pour objectif de favoriser le passage uniquement pour ceux qui voulaient se rendre dans ces commerces, avec une voie douce, et des arrêts minute, et pour le reste, évacuer la circulation de cette place, et de faire une forme de périphérie, par cette rampe qui permettrait l'accès.

Sur les feux, l'étude qui a été faite par des professionnels a eu pour objectif de voir, sur un lieu qui était très irrigué, comment la fluidité pourrait être assurée de la meilleure façon possible. Il s'avère que ce sera par des feux, mais aujourd'hui vous avez aussi des feux intelligents qui détectent, dans le cadre des bus à haut niveau de service (BHNS), les transports en commun, qui leur laissent la priorité, qui détectent si une voie est surchargée pour faire passer plus rapidement le feu au vert et arrêter les autres feux. Si c'était un rond-point, il mordrait pas mal sur cette place que nous référons, et sur la terrasse aussi du restaurant chinois, et les trottoirs. C'est cela, la difficulté, c'est l'emprise aussi d'un rond-point si nous ne faisons pas de feux.

J'en profite pour rappeler que nous allons faire une première : améliorer le pont de Loire. Nous allons éclairer le pont de Loire dans le courant de cette année, avec un éclairage pérenne, pour donner aussi une belle image de notre ville y compris la nuit, et également retravailler une piste cyclable beaucoup plus sûre sur ce pont, qui est toujours un peu dangereux, avec des bandes cyclables sur les côtés. Plus un remplacement des candélabres, qui sont vétustes, avec des candélabres plus intelligents et moins coûteux, moins énergivores.

C'est un projet global. Vous dites que cela aurait des conséquences environnementales. Je veux bien que vous affirmiez des choses, Madame Charvy, mais, pour le coup, il y a une étude, et je ne l'ai pas non plus ; je ne peux pas vous la donner, car je ne l'ai pas. Dans les informations que j'ai, il semblerait qu'effectivement il n'y ait pas d'impact majeur, et que ce projet puisse tout à fait se réaliser. Ne me dites qu'il y a un enjeu environnemental. S'il y avait un enjeu environnemental sur lequel on se serait heurtés et qui aurait été majeur, on dirait que cela ne se ferait pas, ou alors cela serait fortement modifié. Il semblerait que ce ne soit pas le cas.

Je précise aussi que nous allons créer un nouveau cadre de vie, et vraiment une place, car actuellement ce n'est pas une place ; c'est une voie de circulation, compliquée, avec un angle droit, et l'hiver, quand ça gèle, les services sont obligés d'intervenir pour permettre aussi aux bus de monter. Bref, c'est compliqué.

Le projet du Grand Monarque va se faire jour. Vous évoquez notre manque d'ambition et notre manque de développement. Je trouve quand même cela assez cocasse, mais, sans faire de la polémique inutile, ce projet va se faire jour. On ne va

pas remettre juste deux toitures avant les élections pour faire plaisir aux gens. C'est un vrai projet sur lequel nous avons essayé de trouver un porteur. Ce porteur ne fera ce projet définitivement que si la place Mossé est refaite. Ce n'est pas du chantage. Il connaissait ce projet, et lui, il considère que son projet doit être en complémentarité d'une place Mossé rénovée. Si la place reste en l'état, il ne fera pas son projet, et nous continuerons d'avoir ce Grand Monarque dans cet état, et ce sera alors un objectif de déconstruction, comme je l'avais dit. Ce n'était pas l'idée, puisque nous avons aussi sans doute la possibilité d'y installer l'office du tourisme, ce qui pourrait être intéressant, et continuer à redynamiser la Loire et les Bords de Loire.

Je suis donc très surpris de vos remarques. Je ne vais pas refaire tout le débat de ce dossier, qui m'apparaît pourtant intéressant, qui est une entrée de ville, exceptionnelle, et qui ne serait pas gâchée, puisque cette rampe serait habillée de parements de pierre qui existent déjà, dans l'esprit « pierres de Nevers », « ville d'histoire », etc. Vous vous doutez bien que nous sommes très surveillés sur le projet que nous porterions d'un point de vue de la qualité esthétique. Donc, nous déchargerions cette place des véhicules, avec une meilleure fluidité, une meilleure circulation. C'est un des points les plus circulés de Nevers au quotidien chaque jour. Vous indiquez que la Tour Goguin, la Maison des Faïenciers, attendent. Je suis très surpris que vous disiez cela. J'ajouterais qu'il y avait la Porte de Paris qui attendait depuis longtemps, qu'il y avait le théâtre qui attendait depuis très longtemps, la piscine de la Jonction qui attendait depuis très longtemps, le Beffroi qui attendait depuis très longtemps, la Maison des Sports qui attendait depuis très longtemps, la Maison de la Culture qui attendait depuis très longtemps... On peut faire une liste, et si vous faites la liste, vous verrez que nous nous sommes attelés quand même à nombre de projets, et, oui, nous n'avons pas indiqué que nous allions refaire en un claquement de doigts l'ensemble des monuments historiques dédaignés par la Ville pendant des années ; tout cela prend du temps, parce qu'il faut réunir les financements et les budgets. Je pense donc qu'il faut peut-être pondérer vos propos. J'imagine qu'ils n'étaient pas finalement adressés à notre équipe.

Quant à la Tour Goguin, qui a une petite maison accolée, nous envisageons justement d'en faire un site de stockage des vélos et des geebees et des canoës, du nouveau délégataire qui exploite la base des Eduens. Cela aussi, cela aurait dû être fait depuis longtemps.

Sur le site Colbert, et la rue Bovet, cela a été dans un premier temps un aménagement pour privilégier les voies de bus. Nous n'avons pas dit que nous renoncions à faire des voies cyclables.

Je le dis, en tant que Président du SCOT du Grand Nevers, nous allons arrêter le SCOT révisé demain, nous allons très clairement, et quasiment unanimement, dans le cadre du nouveau SCOT, interdire toute destruction de surface agricole – nous ne vous avons pas attendus –, tout étalement urbain. Nous avons d'ailleurs lancé une démarche très innovante sur laquelle je vais intervenir à Strasbourg dans le cadre des rencontres nationales des SCOT sur la démarche *Be and Be*, qui permet justement de remorceler, de parcelliser des parcelles, pour que certaines personnes qui ont des terrains assez grands mais avec une maison trop grande évitent de vouloir construire à l'extérieur et partagent la parcelle et construisent sur une plus petite surface. C'est une démarche qui a connu un succès, on peut le dire, y compris au Salon de l'Habitat, mais qui continue de l'avoir, et nous envisageons de la développer.

Ce n'est pas une responsabilité d'élus – je reprends vos termes – ; c'est une volonté de ma part et des autres élus du SCOT. On est vraiment aujourd'hui – il est temps, parce que ce n'était pas la politique d'avant – dans une politique d'interdire l'étalement urbain aujourd'hui, et de privilégier la réhabilitation, les cœurs de ville, les dents creuses, les friches, etc. Je partage ce que vous dites, mais ce n'est pas un vœu de votre part ; c'est pour nous une réalité en tout cas dès aujourd'hui. Je précise aussi que nous avons pris, dans le cadre du SCOT, diverses mesures comminatoires que l'on est en droit de prendre.

D'ailleurs, je me suis opposé à nombre de projets commerciaux dans la périphérie, ce qui n'a pas non plus été le cas de mes prédécesseurs, et l'un de ces projets va sans doute s'installer plutôt dans un autre site que je lui ai suggéré. Je ne peux pas privilégier la relance du centre-ville et autoriser des mètres carrés. Nous avons donc décidé qu'il n'y aurait pas d'extensions majeures et de créations de nouvelles surfaces commerciales, notamment alimentaires. Tout peut évoluer un jour ; rien n'est figé. Les chiffres en matière démographique ne sont pas bons depuis très longtemps. Si un jour nous arrivons à endiguer cette baisse démographique, et nous espérons pouvoir y contribuer à notre niveau modestement, la situation pourrait être revue. Il y a eu aussi, vous le savez, un aménagement très déséquilibré entre l'est et l'ouest de l'agglomération. Je pense que les choses auraient dû sans doute être vues un peu différemment. Maintenant, elles sont là, et il faut faire avec. Et en tout cas, il ne faut pas reproduire les mêmes erreurs. J'en suis bien d'accord avec vous. Après, sur le site Cobalt, si je reprends vos propos en synthèse, vous nous dites que l'aménagement du site n'a pas évolué tant que cela. Je suis sidéré. Je me rappelle d'un site en complète déshérence depuis 15 ans. A part l'IFSI, qui est de la responsabilité de la Région...

Mme Charvy – *(hors micro)*

M. le Maire – Je les résume. J'essayais de noter, mais je n'ai pas tout noté. Vous avez dit que l'aménagement du site n'avait pas évolué tant que cela, et qu'il y avait une carence d'initiative privée. Ce sont bien vos propos ?

Mme Charvy – *(hors micro)*

M. le Maire – Madame Charvy, tout arrive quand on sait être patiente ! Le restaurant qui arrive, c'est une initiative privée. Une éventuelle implantation commerciale supplémentaire, bientôt, c'est une initiative privée. Il y a des parcelles en continuité de la piscine qui intéressent également. Il fallait relancer. Et vous le savez, dès le début, en 2014, nous avons été visités par des gens qui voulaient s'implanter. Seulement, ils nous ont dit « il n'y a rien ; donc, je ne viens pas en premier, je n'aime pas essayer les plâtres ». Ces gens-là, on ne les a donc pas eus tout de suite. Ils regardent comment le site évolue ; peut-être qu'on les aura plus tard, peut-être pas. Mais, en tout cas, ce que l'on a fait, je pense que l'on peut en être fier. Je vous invite à consulter aujourd'hui les petites annonces des agents immobiliers qui vendent des maisons dans ce quartier qui était un quartier à l'abandon, ce que confirmeraient les personnes qui habitent dans ce quartier. Maintenant on se réfère au site Cobalt, à la nouvelle piscine d'agglomération. Voilà en général les deux repères dans les petites annonces. Je suis tombé sur un certain nombre récemment. C'est pour cela que je me permets de vous le dire. Allez-y, et vous verrez que ce n'est pas inventé de ma part. Et

aujourd'hui, ce site est une référence en matière de ventes immobilières. J'imagine que les prix ont sans doute un peu évolué aussi par rapport à l'offre de services qu'il y a. M. Poirier vous l'a dit, il y a des discussions aussi sur le bâtiment 2, sur le bâtiment 5, un projet de Datacenter aussi, cofinancé par la Caisse des Dépôts et sans doute au moins un porteur privé, voire plusieurs, qui investiraient aussi. On est donc loin du zéro.

Je rappelle que, sur le bâtiment 4, nous avons l'IFEN, mais, malheureusement, pas encore pas l'Institut de kinésithérapie, puisque l'on va encore nous faire perdre un an du côté de la Région ; même coup que pour l'ergothérapie, alors que c'est un projet privé qui ne nécessite pas de fonds publics. Je le regrette. J'attends toujours la réponse de la Présidente de Région qui devait m'expliquer les arguments qui faisaient que l'on ne pouvait pas l'ouvrir à la rentrée, ce qui est faux ; aujourd'hui cette école de kinésithérapie aurait pu ouvrir dès maintenant, et une fois de plus on va perdre un an pour une session d'étudiants. Bref, sur le bâtiment 4, c'est aussi un porteur privé qui l'occupe, et qui était un moment intéressé à l'achat, et qui aujourd'hui est plutôt en discussion du loyer. C'est privé, ce n'est pas l'argent de la collectivité, non plus, et c'est porté par la concession de Nièvre Aménagement, et même par le rachat à venir de certains bâtiments.

Le site qui accueille Niverlan devrait être refait, ou en tout cas enjolivé, parce qu'il jure un peu par rapport au bâtiment.

On inaugurera prochainement la place du Général Pittié, puisque la place d'armes gardera ce nom. Cela fera partie d'une délibération à venir.

Franchement, que vous nous reprochiez, sur ce site, que cela ne va pas bouger ; alors, là, je vous avoue qu'en cinq ans, vous êtes la première à nous le dire !

Vous avez dit que c'était une « évolution mesurée ».

Mme Charvy –

*(hors micro)*

M. le Maire –

Evolution mesurée, dans le contexte que nous avons traversé, dans des bâtiments qui sont immenses à rénover, qui ne peuvent pas être considérés comme des bâtiments basse consommation, d'où la création de Pôle Emploi, dont le cahier des charges était d'avoir des bâtiments basse consommation, donc inaménageables dans les bâtiments actuels.

Je vous trouve assez provocante ce soir. Mais chacun en jugera. Je pense qu'en tout cas je le mettrai très largement à notre actif.

Mme Charvy –

*(hors micro)*

M. le Maire –

Ah, tout à fait, mais j'aime bien ça. J'adore ça, il n'y a pas de soucis.

Mme Charvy –

*(hors micro)*

M. le Maire –

Provocatrice. Je ne suis pas dans l'interprétation sémantique ce soir. Chacun a le droit d'avoir son appréciation, évidemment, mais je tenais quand même à remettre un peu les pendules à l'heure par rapport à vos propos. Monsieur Diot.

M. Diot –

Je trouve que Nathalie Charvy est beaucoup plus mesurée que vous dans ses propos. On les relira. Deux questions.

D'abord, effectivement, vous avez rappelé le lien direct qui est fait par le promoteur du Grand Monarque avec le projet de la place Mossé. Mais, en tout cas, par voie de presse, j'ai cru comprendre qu'il mettait un ultimatum sur le calendrier. Notamment, il évoquait le mois de juin. Je ne dis pas qu'il a raison. Je dis simplement que les deux projets sont liés dans l'espace, mais aussi dans le temps. C'est donc la question que je pose : si le projet Place Mossé ne se fait pas – ce que personnellement je souhaite pour les mêmes raisons que Nathalie Charvy, car cela resterait effectivement une rampe à voitures, que vous le vouliez ou non –, il faudra dans ce cas-là trouver autre chose pour le Grand Monarque.

Je retente ma chance, et je repose ma question. Je suis étonné, alors que vous venez de nous faire 20 minutes sur l'INKUB, que vous ne puissiez pas nous dire combien d'entreprises et combien d'emplois il y a dans ces locaux.

M. le Maire –

Monsieur Diot, ne soyez pas impatient non plus. Chaque chose à sa place. Cela relève de l'Agglomération. Vous ne me poseriez pas cette question si nous avions eu le temps de voir cela lors du précédent Conseil d'Agglomération ; tout était prêt. Je vais vous le faire le 6 juillet à 9 heures : vous aurez l'ensemble des éléments précis de l'occupation de l'INKUB et sur l'ensemble des emplois générés par cette occupation.

Ensuite, il n'est pas question d'ultimatum, mais quand vous avez un porteur de projet privé d'un site dont la Ville ne s'est pas occupée pendant des décennies qui vous dit que le Grand Monarque l'intéressait parce que la Ville avait un projet sur la Place Mossé, ce n'est pas un ultimatum, c'est de la discussion, c'est de la négociation. Et après, il nous dit « je m'engage définitivement ferme si je suis sûr que cette place se fera ». Ce n'est pas un ultimatum, c'est conditionné à un projet. Quand vous faites un emprunt, il y a souvent une condition suspensive de voir si vous réunissez toutes les garanties. C'est souvent dans le débat. Donc je ne vois pas ce qu'il y a de choquant. L'ultimatum, c'est rare que j'y cède. Donc ce n'est pas un ultimatum, c'est de la discussion, et il est bien normal, quand vous avez un porteur de projet privé, quel qu'il soit, d'être attentif à ses attentes. On peut les remplir ou pas. De toute façon, ce projet nous l'avions avant. Et je précise d'ailleurs que c'est ce projet qui a intéressé cet investisseur, en se disant que cela pouvait être un site très intéressant une fois qu'il sera refait.

Donc, la Place Mossé n'est pas un ultimatum, mais une condition. Malheureusement, nous avons dû subir les délais de cette étude, c'est très long, trop long, Du coup, nous avançons ensemble sur les délais. Nous essayons de le partager, pour qu'il puisse lui aussi savoir quand les choses vont évoluer. On vous a dit que des permis avaient été déposés, notamment des permis de démolir. Ils devraient, si tout va bien, car nous prenons l'engagement de faire ces travaux à partir du moment où l'étude nous donnera le feu vert, entamer les premiers travaux de consolidation et quelques travaux de déconstruction et de sécurisation aussi, car il y a certains bâtiments en très mauvais état, d'ici la fin de l'année.

Je vous invite vraiment à réfléchir à deux fois. C'est un secteur qui était à l'abandon, un de plus, depuis fort longtemps, et pour une fois nous aurions l'occasion de refaire un espace public. C'est toujours intéressant de refaire un espace public. Nous n'aurions pas refait la rue Saint-Martin, nous aurions encore trois ou quatre commerces vides supplémentaires, et c'est ce qui les a motivés aussi à venir s'installer. C'est pareil, cela peut aussi donner un coup de pouce. Il y a encore des vitrines qui sont fermées place Mossé, et on pourrait vraiment donner un bel avenir à cette place, un beau lieu de repos, de nouvelles terrasses pour les établissements et

les cafetiers et les restaurants. Donc, je ne crois pas qu'il faut, à mon avis, le mettre à la poubelle, comme vous le faites. On peut toujours trouver l'envers du décor, mais il y a quand même des aspects très positifs autour du réaménagement d'une place, qui n'est plus une place, mais qui n'est plus qu'un lieu de circulation, à laquelle peu de monde s'intéresse. En fait, c'est un parking. Justement, nous n'allons plus faire de parking. Vous n'allez pas vous en plaindre.

Mme Charvy –

*(hors micro)*

M. le Maire –

Ce n'est pas ici. Vous vous êtes trompée, Madame Charvy.

Mais c'est important. Aujourd'hui, on n'est pas à la hauteur sur l'accueil des camping-cars. C'est une économie à deux chiffres, les camping-caristes. Dommage, je suis passionné par le camping-car. C'est important que l'on puisse accueillir des camping-cars. Il y a des zones intéressantes à Pougues, pour les accueillir. A chaque fois que j'ai l'occasion de m'y rendre, c'est plein. Vous avez de plus en plus de gens qui circulent en camping-car. Nevers n'est pas à la hauteur. Je nous mets assez à l'aise parce que le délégataire du camping serait intéressé à porter cela. L'idée n'est donc pas de développer à outrance des zones, c'est de les faire porter intelligemment par un professionnel de la chose.

Voilà sur les CRAC.

Je vous propose que nous prenions acte que les CRAC ont été rendus ce soir à l'explication, et que nous avons 4 avenants.

*Le Conseil municipal prend acte.*

2019-056 *Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement Ville de Nevers – Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activités à la collectivité (CRAC) au 31 décembre 2018*

*Le Conseil municipal prend acte.*

2019-057 *Décision modificative n°2*  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-058 *Prestation de conseil du Comptable public – Non-versement d'une indemnité de conseil*  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-059 *Versement d'une subvention d'équipement et d'une avance de trésorerie à l'association ASPTT Tennis pour le projet de construction de deux courts de paddle*  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-060 *Prolongation du contrat de partenariat « Installation et expérimentation de mobilier urbain innovant » entre la Ville de Nevers, les sociétés JCDecaux et Solar Tree*  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-061 *Adhésion de la Ville de Nevers à l'Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel*  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-062 *Garantie d'emprunt Habellis Groupe Action Logement – Allongement prêts CDC Indexés Livret A, dont la marge était supérieure à 60 points de base*



*Adopté à l'unanimité.*

2019-063 *Garantie d'emprunt 1001 Vies Habitat – Allongement prêts CDC indexés sur Livret A, dont la marge était supérieure à 60 points de base*

*Adopté à l'unanimité.*

2019-064 *Taxe locale sur la publicité extérieure – Tarifs pour l'année 2020*

*Adopté à l'unanimité.*

2019-065 *Camping municipal – Prolongation du contrat de délégation de service public*

*Adopté à l'unanimité.*

2019-066 *Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville de Nevers*

*Adopté à l'unanimité.*

2019-067 *Convention de fonctionnement du service de santé et sécurité au travail inter-fonctions publiques de la Nièvre du centre de gestion*

M. le Maire –

Je vais vous faire une synthèse d'une délibération qui est assez longue, mais qui nous permet de rentrer dans une démarche d'expérimentation de mutualisation de la médecine de prévention interministérielle et inter-fonctions publiques.

Elle existe dans plusieurs régions, et le préfet de région Bourgogne Franche-Comté s'est engagé dans ce projet expérimental.

L'objectif de la convention est de créer un partenariat entre les différents partenaires que sont le Conseil départemental, la Ville de Nevers, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, le Conseil départemental du Val-de-Marne, le Centre national de la fonction publique territoriale, ainsi que l'Etat, le ministère de la Justice, plusieurs directions de l'Etat, et notamment la DDT...

Vous le savez, nous avons eu beaucoup de difficultés à recruter des médecins du travail au sein de la Ville. Nous avons donc pris l'option de faire les choses ensemble. Ce nouveau fonctionnement du service de santé, qui va être inauguré début juillet, rue de Lourdes, va nous permettre de proposer pour nos agents un service de qualité à un coût maîtrisé, et de mutualiser également les moyens disponibles pour un service pluridisciplinaire qui soit adapté aux différentes structures, avec peut-être un objectif à terme, pourquoi pas, aussi, de mutualiser la partie Assistanat social. Vous avez un certain nombre d'éléments au dossier, avec l'apport financier de l'investissement pour le centre de gestion de 231 628 €, avec un coût d'acquisition aménagement des locaux d'un peu plus de 220 000 €, et des biens immobiliers informatiques d'un peu plus de 10 000 €.

De son côté, le centre de gestion met à disposition son équipe pluridisciplinaire pour la santé et la sécurité au travail. Au 1<sup>er</sup> juillet, cette équipe sera constituée de trois médecins, un est en recrutement ; d'une psychologue en santé au travail ; de deux infirmières, dont une qui est coordinatrice du projet ; d'une technicienne hygiène et sécurité au travail ; ainsi que de trois secrétaires.

Il y a un coût forfaitaire par agent et unitaire d'une contribution de 93,58 €, qui ne comprend pas un certain nombre d'actes, comme les vaccinations ou les honoraires pour les visites médicales d'embauche. La contribution financière de chaque administration qui est partenaire de ce centre sera calculée sur la base des effectifs, avec un mode de calcul très précis.

Il y a une possibilité aussi de faire appel à ce centre mutualisé pour justement les visites médicales, avec un coût différent, ou les visites périodiques, par exemple. Voilà l'objectif de la convention, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour une durée de trois ans, avec la possibilité de renouveler chaque année par tacite reconduction. Il y a une instance de gouvernance qui veillera à la mise en place et au fonctionnement de ce service de santé et de sécurité au travail. Je pense que c'est un vrai progrès, et la démonstration que l'on a pu travailler en toute intelligence entre toutes ces collectivités et les services de l'Etat.

La gouvernance sera composée du Président du centre de gestion ou de son représentant, du président du Conseil départemental ou de son représentant, du maire de Nevers ou de son représentant, et d'un maire du département de la Nièvre, qui sera désigné par l'Union amicale des maires pour représenter les collectivités territoriales. Le Préfet de région et le préfet de département ou leurs représentants feront aussi partie de la gouvernance, qui a pour ambition de se réunir au moins deux fois par an, et de décider des évolutions stratégiques ou des modalités de collaboration.

Voilà pour cette convention. Il vous est proposé ce soir de l'adopter, et d'adopter le principe surtout de cette mutualisation inter-fonctions publiques du service de médecine de prévention, qui doit être un vrai plus pour nos agents, même si nous avons trouvé une solution palliative depuis que nous n'avons plus de médecin du travail.

Y a-t-il des questions ou des interventions ?

Je vous propose de voter cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Nous validons à l'unanimité, j'en suis ravi, cette convention de fonctionnement de ce nouveau service de santé et de sécurité au travail, qui va bénéficier à l'ensemble de nos agents.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2019-068

Instauration du télétravail à la Ville de Nevers

M. le Maire –

Cela fait un moment que nous y pensions. Comme vous le savez, nous nous sommes engagés dans une politique de bien être au travail, et d'amélioration des conditions de travail de nos agents. Cela passe par un groupe de travail piloté notamment en tant qu'élu par Yannick Chartier. Nous souhaitons aller au-delà, avec la mise en place du télétravail au sein de la Ville de Nevers.

Le télétravail demeure peu répandu dans la fonction publique en général, et dans la fonction publique territoriale, alors que la mise en place est relativement aisée, mais qu'elle demande aussi un certain investissement, notamment au niveau du coût, puisque c'est la collectivité qui doit fournir les moyens à l'agent d'exercer ce télétravail.

Nous le voyons comme quelque chose qui puisse être profitable, dans le bon sens du terme, à la fois pour l'employeur et également pour l'agent qui se voit mis dans ces conditions de travail. En lisant un certain nombre d'études, on se rend compte d'ailleurs que l'agent qui est en télétravail en général arrive à faire ses objectifs parfois plus vite que lorsqu'il est sur un lieu de travail plus traditionnel.

Il y a malgré tout des limites au télétravail, et je pense, mais la loi le prévoit, qu'il ne faut pas évidemment un télétravail qui coupe l'agent de ses équipes. De surcroît, il y a des métiers qui sont compliqués, évidemment, à l'exercice du télétravail ; chacun

pourra le comprendre. L'objectif est donc aussi de limiter, dans un premier temps, le temps de cet exercice du travail chez soi ou dans un lieu dédié.

Nous avons donc décidé de lancer, en accord d'ailleurs avec le groupe de travail « bien être », une première expérimentation qui a vocation à s'étendre, comme nous l'avons aussi évoqué avec les partenaires sociaux.

Dans un premier temps, nous vous proposons d'ouvrir cette possibilité de télétravail, qui est un vrai progrès, aux personnels fonctionnaires titulaires de la fonction publique et aux agents publics non-fonctionnaires, mais justifiant d'une ancienneté supérieure à deux ans révolus pour un poste permanent à la date de la demande.

Il y aura aussi un examen de cette demande par une commission « Télétravail », qui est composée d'élus, de représentants du personnel et de représentants de l'administration. Nous sommes dans une démarche expérimentale, et nous souhaitons la mettre en place tout d'abord en retenant un critère principal d'éligibilité qui soit la raison médicale ou la situation de handicap.

Il nous faudra donc examiner la compatibilité entre l'agent et les fonctions dans le cadre du télétravail, et respecter aussi les obligations légales de santé et de sécurité, et donc cette autorisation serait délivrée pour une première période d'un an, qui pourrait être renouvelable pendant la durée d'expérimentation.

Il reviendra à la Ville de Nevers de mettre à disposition et d'entretenir l'équipement nécessaire au poste de travail, et notamment le poste informatique, et de garantir les systèmes d'information et la protection des données.

Le comité technique a été saisi à ce titre. La commission « Télétravail » sera chargée du suivi de la mise en œuvre de ce dispositif, dont on fera une évaluation au terme d'un an pour voir comment on peut faire évoluer cette décision, cette avancée, me semble-t-il, et éventuellement l'étendre au fur et à mesure aussi des demandes, des besoins. L'idée est vraiment de tester et de le faire de façon progressive.

Y a-t-il des questions ou des interventions ?

Hervé Barse.

M. Barse –

Bonjour à tous. Juste pour témoigner qu'avec mon expérience de 25 ans de télétravail dans l'éducation nationale, cela permet aux personnes handicapées d'avoir un emploi, de progresser dans leur vie, et je pense que le télétravail – même si c'est une solution qu'il faut prendre en dernier recours pour réemployer les personnes en situation de handicap, car il vaut mieux quand même qu'elles aient la possibilité de travailler au milieu des autres – est aussi une bonne solution pour garder du travail pour chacun.

M. le Maire –

Nous proposons donc de mettre en place ce télétravail.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Merci pour votre unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention: 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2019-069

Convention de mise à disposition du service « piscine municipale des Bords de Loire » de la Ville de Nevers auprès de Nevers Agglomération pour la période du 17 au 30 juin 2019 inclus

M. le Maire –

Nous avons ensuite à examiner la délibération n° 069 qui concerne la convention de mise à disposition du service « piscine municipale des Bords de Loire » de la Ville de Nevers auprès de Nevers Agglomération pour la période du 17 au 30 juin 2019 inclus.

Juste pour revenir sur un moment qui, je pense, sera aussi très positif, qui est, enfin, l'inauguration de cette piscine. C'est vraiment une volonté des 13 communes de la créer, puisque c'est une piscine intercommunale. Elle ouvrira ses portes le 1<sup>er</sup> juillet. Nous en faisons l'inauguration avec les partenaires et un invité surprise, grand nageur. C'est le 21 juin, le jour de la fête de l'été et de la Fête de la Musique.

Ensuite, nous avons une dernière commission de sécurité qui doit passer le 28 juin, et une ouverture découverte, sans natation, au public et aux associations les 29 et 30 juin, avec l'ouverture au public prévue le 1<sup>er</sup> juillet.

Il y aura une petite latence entre la fermeture de la piscine des Bords de Loire par rapport à l'ouverture de la piscine, et nous avons été interrogés sur la raison. Je vous invite à venir à notre bilan de mandat, que vous aurez quelques éléments d'explication complémentaires. Je rappelle que ce n'est pas un choix, et qu'en 2009, la presse annonçait l'ouverture d'une nouvelle piscine à Nevers. Nous sommes 10 ans plus tard et nous allons y arriver. J'insiste surtout sur le fait que c'est un miracle que la piscine des Bords de Loire ait pu rester ouverte jusqu'à ce jour. Nous avons, une année, perdu 140 000 € d'eau. Certes, il y avait quelques fontaines qui n'avaient pas aussi de détection de fuites d'eau, mais en grande partie c'est en raison de la piscine. Donc, un coût pour les Neversois important, et puis surtout le fait que la piscine s'affaissait, et qu'il avait fallu encore la renforcer l'an dernier, sinon nous n'aurions pas pu accueillir plus de 30 personnes. Donc, ce n'est pas « du luxe » comme on dit. Ce n'est vraiment pas un choix ; c'est une nécessité, qui est prégnante depuis très longtemps.

Pour que le personnel puisse basculer sur la nouvelle piscine, et devenir agents de l'Agglomération, et également transférer les équipements à la future piscine Aquabalt, nous avons conclu une mise à disposition du service de la piscine municipale des Bords de Loire auprès de l'Agglomération pour la période à compter d'hier jusqu'au 30 juin inclus.

Monsieur Diot.

M. Diot –

La piscine des Bords de Loire a été fermée ce week-end, je crois, et elle est fermée donc 15 jours avant l'ouverture de la piscine Aquabalt, pour que les agents puissent se familiariser et s'approprier le nouvel équipement. Cela a eu une conséquence qui a été visiblement réglée dans la douleur, mais je ne suis pas bien sûr qu'elle ait été totalement réglée. C'est pour cela que je souhaiterais avoir une confirmation.

La conséquence, c'est que cela a créé un problème pour les enfants de grande section de maternelle de Nevers, qui, depuis des années, à Nevers, bénéficient de 8 séances, tout au long du mois de juin, deux fois par semaine pendant 4 semaines, d'initiation à la piscine. Il y a 330 noyades d'enfants de moins de 6 ans par an. On comprend donc l'importance et l'attachement des parents à cette initiation.

Il semble que ces cours d'initiation aient été annulés, puis qu'il y ait eu des semaines d'avancées, de reculs, de négociations, d'ordres, de contrordres, etc., au point que cela a abouti à une pétition des parents d'élèves, pour qu'au dernier moment, visiblement, une solution ait été trouvée, le 14 juin, en lien avec une association, Aqua 58, m'a-t-on dit, pour que les enfants aillent à Varennes-Vauzelles en bus avec cette association. Me confirmez-vous que c'est bien cela ? Me confirmez-vous que cela règle le problème pour toutes les écoles ? Puisqu'à ma connaissance il y a

6 écoles concernées. Le problème est-il réglé pour toutes les écoles, ou bien n'est-il réglé que pour 6 écoles ? C'est ma question. Je souhaite que cela soit réglé, auquel cas, quand même, je pense que l'on aurait pu anticiper cette question-là, s'éviter d'avoir sur le dos une pétition de parents d'élèves – ce n'est agréable pour personne, et surtout pour ceux qui font signer les pétitions et les parents d'élèves eux-mêmes –, et éviter beaucoup de déperdition d'énergie pour les uns et pour les autres. Nous confirmez-vous donc que c'est réglé pour tout le monde ?

M. le Maire – Amandine Boujlilat va vous répondre.

Mme Boujlilat – Monsieur Diot, vous avez presque retenu tout ce que j'ai indiqué en commission 1. Je vous en félicite. A l'exception d'une petite chose ; c'est qu'en fait il n'a jamais été question de remettre en cause la pratique de la natation chez les petits pendant cette période-là. À aucun moment, il n'a été question de stopper la natation. C'est tout à fait fâcheux, mais c'est ainsi. Il y a eu un problème de communication, si je puis dire...

M. Diot – *(hors micro)*

Mme Boujlilat – Il y a des gens qui se sont emparés du sujet, qui ont, je pense, fait naître une polémique qui n'avait pas lieu d'être, et qui ont un peu surfé sur la vague, si je puis dire. Ce n'est pas tout à fait, pour le coup, honnête dans la démarche. Il y a eu effectivement un problème de communication entre l'Education nationale et la Ville de Nevers. Je pense que l'Education nationale, pour être tout à fait franche et transparente, attendait une réponse qui avait déjà été donnée par principe par la Ville. A un moment donné, je pense qu'il y a eu ce petit problème de communication, qui a fait naître certaines inquiétudes chez à la fois des parents d'élèves et chez des enseignants. Mais il n'a jamais été question à aucun moment de stopper la natation chez les petits de grande section sur ces écoles de Nevers. Toutes les écoles qui ont souhaité participer ont vu leur demande validée ; donc il n'y a pas eu de difficultés par rapport à cela. Les choses ont été validées de notre côté, mais il semblerait qu'elles n'aient pas été comprises en ce sens du côté de l'Education nationale. C'est dommage, car cela a généré une pétition. Cela a généré des incompréhensions, alors que les choses avaient été prévues, et qu'elles avaient été pensées en ce sens.

M. Diot – Donc, ce que vous nous dites, c'est que l'arrangement avec Aqua58, le transfert des enfants vers la piscine de Varennes-Vauzelles, c'était calé depuis des mois. Mais il y a eu des conseils d'école où il en a été question qui n'ont pas eu de réponses. Il y a des directeurs d'écoles, il y a des parents d'élèves, il y a eu des échanges en Conseil d'agglomération où l'on ne m'a pas dit cela. Bref, c'est réglé, tant mieux, mais ne dites pas que les gens s'inquiètent pour rien ; ce n'est pas vrai.

Mme Boujlilat – Si je vous le dis, Monsieur Diot ! Il ne s'agit pas non plus de réinterpréter les choses de votre côté...

M. Diot – Vous ré-écrivez beaucoup l'histoire.

Mme Boujlilat – Non, je ne peux pas vous laisser dire cela. Les choses ont été convenues avec Aqua58 depuis 1 mois et demi. Effectivement, je vous confirme que les choses

avaient été pensées pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'interruption de la pratique de la natation.

M. Diot – Dans ces conditions, il faut en informer d'abord vos propres élus ; ensuite, les conseils d'école où ils sont censés siéger ; ensuite, les parents d'élèves ; ensuite, les directeurs d'école. Parce que tout le monde avait compris exactement l'inverse.

Mme Boujlilat – En commission, il me semble que vous m'aviez posé la question. Je vous avais répondu. Il me semble que les informations, je les avais déjà données, mais cela ne me gêne en aucun cas de revenir sur le sujet ce soir, mais je vous confirme que le nécessaire avait été fait.

M. le Maire – J'appuie les choses, parce que, malheureusement, il y a des choses désagréables en politique, c'est quand tout est repris pour en faire un argument qui est sur un sujet positif. J'ajoute aussi que la nouvelle piscine d'agglomération est un plus, et l'Agglomération prendra en charge tous les déplacements des enfants de l'agglomération. Tous les enfants de l'agglomération seront pris en charge dans leurs déplacements par Nevers Agglomération. Elle est véritablement en plus pour l'apprentissage de la natation. C'est l'objectif que l'on s'est fixé, et y compris dès les grandes sections de maternelle. Personne ne sera oublié. C'est un vrai plus. Evidemment, dans cette optique d'apprentissage de la natation, et de cette transition, parce que ce n'est jamais facile de passer d'un équipement à l'autre, nous avons anticipé, et Amandine Boujlilat le redit, et j'avais moi-même rencontré d'ailleurs les acteurs qui interviendraient pour assurer cette période transitoire en vue d'effectuer la fin des leçons de natation jusqu'à la fin de l'année scolaire, et je peux vous confirmer que c'était calé depuis largement un mois et demi. Je ne sais pas qui s'est emparé de cela pour faire courir encore des bruits ou des rumeurs ou faire une espèce de récupération bien dommageable des choses, mais ce n'est pas un sujet. Tout avait été calé, et ce n'est pas les pétitions qui ont fait que les choses ont évolué dans l'urgence, c'était prévu dès le départ. On peut faire dire ce que l'on veut aux gens. Moi, je vous dis simplement les choses telles qu'on les avait travaillées et convenues, et nous avons eu justement cette anticipation pour, compte tenu du délai lié à la piscine, prévoir cet enseignement de natation. Vous voilà rassuré.

Sur le transfert et la mise à disposition des agents pendant 15 jours, je vous demanderais de voter. Y a-t-il des voix contre, des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2019-070

*Décision conjointe de la commune de Nevers et de Nevers Agglomération portant transfert des agents de la piscine des Bords de Loire*

M. le Maire – La nouvelle piscine Aquabalt a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du 12 décembre 2015, et, en ce qui concerne l'îlot Corail de Varennes-Vauzelles, par délibération du 9 mars 2019. Ces travaux sont en voie d'achèvement et devraient permettre l'ouverture le 1<sup>er</sup> juillet. Il est donc logique de constituer le personnel qui travaillera dans cet équipement. Il y a deux actes qui sont importants à conclure entre la commune de Nevers et Nevers Agglomération pour avoir les moyens nécessaires. Tout d'abord un rapport d'évaluation des charges transférées

pour identifier les flux financiers des collectivités, et puis évidemment la décision conjointe au niveau des moyens humains. C'est l'objet de la délibération de ce soir pour les effets du transfert sur l'organisation des conditions de travail.

Je précise que le transfert des agents de la Ville de Nevers est largement positif. Il y aura plusieurs modifications dans le but d'harmoniser les situations existantes avec la situation des agents de l'Agglomération, pour rester dans l'équité. D'abord il y a un changement de lieu de travail, et je pense qu'ils ne s'en plaindront pas, dans un équipement neuf, et dans une piscine attachée à l'apprentissage de la natation, mais aussi au sport aquatique. Les agents seront affectés à compter du 1<sup>er</sup> juillet de façon pleine à l'équipement Aquabalt, avec un nouvel espace de travail plus agréable, et puis des possibilités de mobilité entre les sites mais que l'on a voulues exceptionnelles, tout en écoutant les souhaits des agents, et spécifiquement encadrées. Sur l'aspect de la rémunération, il n'y aura pas de perte de salaire dans le cadre du transfert des agents. C'est la raison pour laquelle ce soir il est proposé que le transfert des agents affectés en totalité à l'exercice de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » se fasse, avec une date arrêtée au 1<sup>er</sup> juillet, sachant que les emplois concernés seront :

- 1 emploi d'Eduteur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 2<sup>ème</sup> Classe;
- 1 emploi d'Eduteur Territorial des Activités Physiques et Sportives ;
- 1emploi d'Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal ;
- 1 emploi d'agent de maîtrise ;
- 1 emploi d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> Classe ;
- 4 emplois d'Adjoint Technique,
- 1 emploi d'Adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe
- 2 emplois de contractuels.

Je voulais ajouter que les agents transférés conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable. Il y aura un arrêté individuel de nomination par voie de transfert qui sera pris par la communauté d'agglomération pour chaque agent transféré.

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

Monsieur Diot.

M. Diot –

Ma question ne porte pas sur le principe du transfert des agents. Quand on a une piscine communautaire, les agents sont transférés. Sur le principe, pas de problème. Ma question porte plutôt sur les conditions de ce transfert, et c'est l'objet de la délibération.

Il y a eu un comité technique, où il y a eu un débat à ce sujet-là. Cela devait être le 29 mai, et il y a eu deux syndicats qui se sont opposés à cette délibération, ce qui n'est quand même pas banal, et un syndicat qui a voté pour. C'est donc que les choses ne sont pas si simples que cela, finalement, et donc je souhaite simplement y voir plus clair. Ce n'est pas une question de syndicats dits « réformistes » d'un côté et de syndicats dits « durs » ou « jusqu'aboutistes » de l'autre, puisqu'en l'occurrence les rôles sont inversés. Ce n'est donc pas le problème.

A ma connaissance, les réserves qui avaient été émises par les deux syndicats qui se sont opposés à cette délibération ne sont pas levées. C'est pourtant, d'ailleurs, ce qui nous a été dit, les yeux dans les yeux, lors de la commission, où il a été indiqué que c'était réglé avec tous les syndicats. J'aimerais ne pas avoir à vérifier les informations que l'on me donne en commission. Non, ce n'est pas réglé. Il n'y a

même rien de réglé, visiblement. En tout cas, il y a une histoire de perte de congés statutaires, de récupération des jours fériés et des dimanches, qui ne seront plus majorés, alors qu'ils l'étaient avant, et puis il y a une histoire de treizième mois, qui ne serait plus indexé, mais qui serait lissé sur les 12 mois de l'année, ce qui aboutit à une perte, visiblement, de pouvoir d'achat.

Je ne suis pas un spécialiste de ces questions-là. Simplement, visiblement, la question n'est pas réglée avec les syndicats. Sur la délibération, on nous met « avis favorable du comité technique ». Oui, factuellement, sauf qu'un avis favorable du Comité technique avec 2 syndicats sur 3 qui s'y opposent, c'est quand même à nuancer. Visiblement, les agents ne sont pas convaincus, et à mon avis, c'est simplement pour la réussite du projet, car c'est le transfert le plus important depuis la création de l'Agglomération. On transfère en tout 27 agents, je crois ; donc, c'est un gros transfert. Que 2 syndicats sur 3 s'y opposent, cela me semble gênant, et donc je voudrais simplement y voir plus clair, et savoir où est réellement le problème.

M. le Maire – Eh bien, il n'y a pas de problème. Je rappelle que le comité technique donne un avis. Les syndicats se sont exprimés. Deux syndicats se sont opposés. C'est un transfert qui a généré des échanges avec les agents comme jamais il n'y en a eu. Je n'ai pas le nombre, mais, en termes de rencontres collectives, de rencontres individuelles, de prises en compte, y compris d'accompagnement psychologique, c'est un transfert où vraiment on a pris soin d'expliquer aux agents aussi qu'ils vont avoir des conditions de travail fortement améliorées, vous l'imaginez bien, dans un équipement de 13,5 M€ au global, et donc nous sommes restés sur la même fourchette financière et le même délai prévu, et c'est à souligner aussi, et j'espère que vous serez présent à l'inauguration vendredi à 10 heures.

M. Diot – Je travaille vendredi à 10 heures.

M. le Maire – Je comprends. Vous êtes excusé, mais vous aurez l'occasion de revenir. Nous allons peut-être accueillir ...

M. Diot – La ministre des sports ?

M. le Maire – La ministre des Sports ne sera pas disponible. Elle risque de venir fin juin la visiter. Vous serez évidemment l'un des premiers invités, si vous ne pouvez pas être là vendredi prochain.

Sur la situation que vous évoquez, il y a des différences, vous le savez, de congés à l'Agglomération et à la Ville de Nevers. A terme, d'ici quelques années, il n'y en aura plus, mais il faut trouver des mesures transitoires, et donc les choses ont été discutées avec les agents. Je me trouvais dimanche avec un nombre d'entre eux, puisque je me suis rendu, avec notamment Daniel Devoise, Danielle Franel, Yannick Chartier, à cette fermeture, pour être présent à côté des agents. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce n'était pas un choix ; c'était absolument une nécessité, et je pense que ceux qui le contestent ne peuvent pas être de bonne foi. En revanche, c'est toujours difficile de quitter un équipement dans lequel on a travaillé des années, et puis on a tous fréquenté cette piscine des bords de Loire ; donc, il y a toujours un attachement qui se fait par rapport aux équipements, et qui, j'imagine, va s'estomper très vite avec cette nouvelle piscine.



Aujourd'hui, les agents sont favorables à passer à l'Agglomération, dans les conditions qui ont été négociées. Il a été expliqué aussi que, sur le régime indemnitaire, il y a eu des efforts qui ont été faits, et que trois agents de la Ville de Nevers perdaient ; ceux-ci sont maintenus, et dans le cadre du régime indemnitaire, ils ne connaîtront pas de perte. Les autres vont connaître un gain qui va aller, pour le plus petit, de 1,71 % – mais il y avait une mutation avant le transfert – jusqu'à 53,16 % pour l'augmentation la plus forte du régime indemnitaire. A l'heure où ça « discutaille » pour des raisons politiques ou politiciennes à Varennes-Vauzelles, les maîtres-nageurs de Varennes-Vauzelles, avec qui j'ai échangé, vont connaître une augmentation de leur prime mensualisée de 106,77 %. Je ne sais pas si vous connaissez beaucoup de collectivités ou d'entreprises qui permettent une telle augmentation ! Et on continue de « discutaille » là-dessus. Je le dénonce, parce que, quand je vois ce qui est écrit dans la feuille de chou de Varennes-Vauzelles, je me dis qu'il y en a vraiment qui n'ont rien compris. Je me dis qu'il y a des fuites à l'Agglo, cela c'est sûr – les chiffres donnés, j'ai ma petite idée de qui ; je parle surtout de la partie Escale 7 –, mais je me dis vraiment qu'il y en a vraiment qui n'ont rien compris quand on dit que le transfert n'est pas une bonne affaire. Et tant que Vauzelles ne se fera pas, Vauzelles supportera les coûts de la piscine Ilot Corail pleinement, puisque c'est la règle des 30 %, et je suis d'accord que ce n'est pas forcément une éternité à assumer par la commune d'origine, mais au moins dans un premier temps. Et donc, nous allons aussi passer à un équipement qui va être beaucoup moins consommateur d'eau, qui va être beaucoup moins énergivore aussi. Je rappelle que la nouvelle piscine Aquabalt est chauffée par le réseau de chaleur de la Ville, pour ce qui concerne les bassins, et que les locaux administratifs seront chauffés par le Datacenter. Voilà ce qu'il en est d'une situation d'agents qui sont loin d'avoir été non-respectés dans leurs droits, dans leurs acquis, et effectivement il y a des négociations sur les congés payés, des compensations en termes de régime indemnitaire. Donc, franchement, je peux vous dire qu'à la fois les agents de la Ville de Nevers et ceux de Varennes-Vauzelles ne perdront pas.

Il y avait un point de difficulté ; c'était que les maîtres-nageurs sauveteurs de la piscine des Bords de Loire percevaient une NBI de 15 points (c'est-à-dire 70,29 € brut) dans la mesure où ils exerçaient dans un quartier politique de la ville, un quartier prioritaire. Aquabalt est en bordure d'un quartier prioritaire, mais ne l'est pas. Donc, effectivement, il n'y avait plus de caractère obligatoire à maintenir cette NBI. Mais nous avons décidé de ne pas les pénaliser dans le cadre de ce transfert, et ce n'est pas la NBI qui a été maintenue mais c'est le montant dans le cadre d'une indemnité de compensation qui est explicitement relevé dans le cadre du régime indemnitaire de Nevers Agglomération.

Vous voyez donc que l'on a vraiment pris soin de chacun, et qu'il n'y a pas de perte sur les droits et les rémunérations des uns et des autres, et franchement je ne comprends pas ceux qui essaient de torpiller un projet qui est quand même nécessaire, qui est un beau projet de solidarité intercommunale, et qui est très attendu aussi par les maires des petites communes. Je ne vous cache pas que politiquement je ne suis pas sûr que nos concitoyens comprennent les difficultés que rencontre peut-être Varennes-Vauzelles ce soir par rapport à cette dynamique que l'on avait décidée, de basculer l'ensemble des trois piscines à terme, car Pougues-les-Eaux est prévue aussi dans ce Plan Piscines lorsque la rénovation sera en place, et qui est aussi nécessaire.

Voilà ce que je voulais dire.

Madame Charvy.

- Mme Charvy – Vous avez évoqué la piscine des Bords de Loire. Donc, si vous me le permettez, très rapidement, je vais extrapoler. J'ai lu *Le Journal du Centre* d'hier, et il commençait de la façon suivante : « La question est sur toutes les lèvres : « *Elle va devenir quoi, cette piscine des Bords de Loire ?* » Et un peu plus loin : « *L'avenir des Bords de Loire va se traduire par une déconstruction de la piscine.* » Après, les hypothèses ont fusé : que va-t-on faire ? D'aucuns parlent d'un mur d'escalade, d'autres d'un skate park, ou bien même d'une patinoire. Tout cela pour vous dire que quand même ce n'est pas très sérieux, et cela me semble un peu dommageable que la suite à donner n'ait pas été anticipée. Et puis, d'une part, il n'y a pas d'anticipation, mais d'autre part, on peut regretter que la question ne soit pas posée plus globalement. C'est-à-dire, en termes d'urbanisme, non pas à l'échelle de la Ville, mais à l'échelle seulement du site.
- Le remplacement de la piscine des Bords de Loire est lié à l'histoire de son quartier, des besoins de ce dernier, qui ne doit pas se perdre, comme se sont perdus à un moment les Courlis. Il faut que le lien entre ce quartier et le centre-ville soit pris en compte. D'où la nécessité d'une véritable réflexion sur un équipement structurant qui viendrait remplacer la piscine des Bords de Loire.
- C'est vrai que vous nous habituez à des annonces-chocs. J'en veux pour preuve « on va faire de la maison de l'agriculture la nouvelle mairie. » C'est un peu comme dire « demain, on rase gratis ». Mais finalement jamais le lien entre ces deux sites proches, au service d'une cohérence urbanistique n'a été fait. Ce que je veux dire par là, c'est qu'en fait les propos tenus dans *Le Journal du Centre* ne révèlent pas une vision globale de l'urbanisme de la ville, mais plutôt finalement une politique urbanistique au coup par coup.
- C'était ma première remarque suite à l'article du *Journal du Centre*.
- Deuxième remarque ; on m'a alertée sur le coût des leçons qui seraient données par les enseignants des collèges et des lycées. A savoir que ce serait facturé 10 € de l'heure par ligne d'eau, et sachant qu'une séquence de natation, c'est 8 séances environ ; multiplié par deux lignes d'eau, cela fait à peu près 160 € par classe, et vous savez combien cela représente pour un collège qui aurait 5 sixièmes.
- Les budgets sont votés dans les établissements, et de toute façon, ils ne disposent plus des fonds nécessaires. Il m'a été dit qu'il est possible que certains collèges ou lycées feraient le choix de ne plus aller à la piscine alors même que le savoir nager est une priorité nationale.
- J'aimerais bien que vous m'expliquiez ce choix.
- M. le Maire – Madame Charvy, vous n'êtes décidément pas sérieuse ce soir, quand vous nous dites que nous n'anticipons pas. Qu'est-ce qui a été anticipé avant nous ? Je vous le demande, et je me le demande encore.
- Mme Charvy – *(hors micro)*
- M. le Maire – Vous étiez « en accointance », comme on dit ; mais peu importe. On va dépasser cela. Mais je vais juste vous faire deux ou trois remarques par rapport à vos propos, que je trouve vraiment un peu décalés par rapport à la réalité.
- Comment voulez-vous, alors que nous allons fermer la piscine des Bords de Loire dimanche 16 juin, que nous ouvririons quelque chose le 17 juin ?
- Mme Charvy – *(hors micro)*

- M. le Maire – C'est un peu cela, si je tire le trait. Pourquoi dis-je cela exprès ? A un moment il était convenu de garder les toitures. Pourquoi pas ? Mais comment voulez-vous, tant que la piscine n'est pas fermée, que les études soient établies ? Ne nous reprochez pas de ne pas arriver avec un projet le 18 juin alors que nous avons besoin que l'équipement soit fermé, déménagé, et qu'un certain nombre d'études, de sols notamment, puissent être faites, puisque je vous rappelle que nous sommes en zone inondable, et que nos envies et nos ambitions seront forcément limitées, puisque nous ne pouvons pas reconstruire de façon déraisonnable, et nous sommes limités dans la possibilité de reconstruire.
- Mme Charvy – *(hors micro)*
- M. le Maire – Je ne suis pas pour une patinoire aujourd'hui. J'espère qu'un jour Nevers pourra se payer une patinoire. Nous n'avons pas les moyens de nous payer une patinoire aujourd'hui. On peut toujours se faire plaisir sur de l'investissement ; on fait les choix et on trouve les fonds, mais derrière il y a les coûts de fonctionnement. Notre ville doit continuer à essayer de se redorer et après nous verrons si ce type d'équipements (comme un « zénith » comme j'avais entendu il y a 5 ans)... Soyons déjà raisonnables, ayons les équipements que nous avons en bon état. Cela, je peux vous assurer que c'est une lourde tâche, qui n'est pas mon projet politique, même si nous avons bien senti que nous aurions un peu de charges là-dessus, mais, comme je l'ai toujours dit, je ne suis pas le maire « pansements », nous avons aussi nos propres projets. Et quand je vois les millions mis chaque année pour réhabiliter le patrimoine historique qui n'aurait jamais dû être dans cet état-là, s'il vous plaît, je pense que vous pourriez nous rendre au moins grâce de l'avoir fait, tout en menant des projets nouveaux.
- Je vous trouve assez désobligeante en parlant de projets qui seraient n'importe quoi. Je résume. Ces projets, ce sont les projets des Neversois, et moi, je n'ai pas la prétention de décider de tout dans cette commune. Le projet que nous déclinons, c'est le projet des Neversois. Ce sont les Neversois qui l'ont construit, ce n'est pas moi. Ce sont les Neversois qui nous ont rejoint et qui nous ont donné leur confiance. Sur ce site, nous allons ouvrir un site pour ceux qui vivent, ceux qui viennent, ceux qui travaillent, et je vais jusqu'à la maison de l'agriculture, pour faire ce trait d'union centre-ville – Courlis ; le carré des Bords de Loire est très intéressant. Donc, nous travaillons là-dessus. Le magasin Géant Casino est en train d'être reconfiguré pour devenir un Intermarché ; il va donc être modifié aussi dans son aspect, peut-être dans son emprise. Donc il faut que l'on voie tout cela. Je vous rassure, pas en augmentation. Donc, il y a tout cela à prendre en compte.
- Vous ne pouvez pas nous reprocher aujourd'hui de ne pas avoir anticipé. Nous avons anticipé la date de fermeture, et nous avons anticipé que, dès qu'elle serait fermée et qu'on aurait emménagé, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, puisque c'est en train de se faire, nous nous attelons sur son avenir. Et son avenir, il sera sur la rénovation des terrains de tennis, que nous allons garder, sur la salle polyvalente, qui est mal connue, d'ailleurs, que nous allons essayer de mieux identifier, et qui nécessite aussi un coup de jeune, puisque, quand on voit son état, elle n'est pas très propre, et puis nous allons garder une partie des locaux pour faire cette Maison des Projets. Quoi de mieux que d'associer les Neversois dans leur ensemble, et particulièrement ceux qui habitent à proximité, mais tous les Neversois pour leur demander ce qu'ils souhaiteraient sur ce site ?

Je suis d'accord, on ne va pas démultiplier des sites s'il y en a un à 500 mètres. Il faut essayer de trouver aussi la possibilité de faire ce qu'il nous manque. La création d'un skate park est très attendue à Nevers, parce que celui qui est existant devra à terme quitter l'endroit où il est, et il n'est pas sécurisé, avec du matériel ancien. Cela peut être un site, mais nous avons présenté un autre projet qui pourrait se situer vers la médiathèque. Donc, rien n'est arrêté, et je ne souhaite rien arrêter, avec l'équipe qui m'accompagne. Nous souhaitons justement partir d'une carte blanche.

Par contre, je ne souhaite pas, sauf si vraiment il y a un intérêt à garder une structure – car cela va prendre un peu de temps, vous l'imaginez, de le travailler, de le décider, de le partager avec les Neversois, et, ensuite, de trouver des financements – qui est vieille et fatiguée, faire comme pour l'ancienne Maison des Montôts, et que cela reste des années fermé et que cela donne une image de désolation. Il vaut mieux faire place nette, et repartir sur quelque chose. Par contre, il faut être prudent par rapport au risque inondation, puisque, je l'ai redit tout à l'heure, nous devons avoir les autorisations avant, car, si nous déconstruisons, nous ne pourrions pas reconstruire aussi facilement. Voilà ce qui se dessine. Vous voyez qu'on y a déjà largement réfléchi dans ses grandes lignes.

Vous avez dit que j'aurais l'habitude de faire des annonces-chocs. J'ai l'habitude d'essayer de voir ce qui va intéresser les Neversois. On en parle depuis le début du mandat, et beaucoup croient que c'est propriété de la ville. Coup de chance, car pour une fois cela ne l'est pas. La Maison de l'Agriculture n'est pas propriété de la Ville. Mais elle est en ville, et, pour le coup, nous en avons quelque part une forme de responsabilité, vu l'image dégradante qu'elle donne à la ville tout entière, car c'est un bâtiment qui est haut. Et donc, oui, j'ai émis une hypothèse. Pour l'instant, ce n'est pas plus que cela. Cela doit être partagé avec les Neversois et avec les élus.

Nous avons aujourd'hui une mairie qui n'est plus du tout conforme à ce qu'est une mairie du 21<sup>e</sup> siècle. L'Etat civil est bondé très régulièrement, et en manque de place. L'accessibilité n'est pas possible dans les étages, et c'est compliqué puisqu'Hervé Barsse n'arrive plus pour l'instant à accéder à la mairie, l'ascenseur extérieur étant en panne ; il va falloir le changer. Des agents, dans la mairie, ont des bureaux qui sont plus hauts que larges, qui sont difficilement chauffables, et je peux en témoigner, ou qui sont très chauds. Il nous manque des espaces de réception en cœur de ville, et des événements nous ont échappé, car le palais ducal n'est pas assez grand pour accueillir de repas au-delà de 140 personnes, etc.

Cela pourrait donc être un formidable lieu, et éventuellement, si nous rentrons dans cette hypothèse de réaménager la Maison de l'Agriculture, pour faire des bureaux modernes, faire une mairie du 21<sup>e</sup> siècle, végétalisée, connectée, il y a déjà un architecte qui a déjà travaillé dessus, et il y a deux projets, que j'ai trouvés intéressants, et qui changent complètement. Vous avez aussi tout en haut une belle vue, semble-t-il, sur la Loire. Et cela permettrait aussi, en direction de ces quartiers prioritaires, d'installer un service public majeur au pied du centre-ville et en lien avec les quartiers.

Vous voyez que nous avons une vision plus globale que vous ne le croyez. Après, la décision n'est pas prise, et je serai loin de la prendre seul. Ce sera un projet qui sera partagé par les Neversois. J'ai lancé une piste. Notre projet est celui des Neversois avant tout, mais cela peut être une piste pour supprimer une friche, créer une mairie moderne, car aujourd'hui ce n'est pas le cas, et rassembler des services aussi, ce qui permettrait peut-être de libérer des espaces dans des lieux que nous pourrions céder, ce qui diminuerait le coût du projet par des rentrées et des recettes de

cessions immobilières. Nous verrons si nous irons plus loin sur ce projet, en fonction de l'intérêt que cela générera auprès des Neversois, mais je pense qu'il y aurait vraiment une utilité, et nous ferions d'une pierre deux coups : de nouveaux espaces d'accueil en cœur de ville, qui nous sont beaucoup demandés, et une mairie moderne, avec un recentrage des agents, qui sont quand même très disséminés, ce qui a un coût, aussi : plus on a des services éclatés, plus cela coûte à la Ville dans l'entretien des bâtiments, je ne vous apprends rien.

J'en viens à votre propos sur les collèges et les lycées. Vous aviez dit qu'avec la nouvelle piscine, il y aurait un déficit, et que la Cour des Comptes l'annonce. C'est vrai qu'il y aura un déficit. Il n'y a pas de piscine publique qui soit bénéficiaire ; par contre, il faut le maîtriser. Sur la perte d'eau, il faut aujourd'hui changer plusieurs fois par an l'eau des bassins de la piscine des Bords de Loire. Logiquement, avec le système de filtration de la nouvelle piscine, il n'y a pas besoin de changer l'eau. Cela, c'est déjà une économie. Je vous ai dit comment nous allons la chauffer, aussi. C'est une économie énergétique. Il y a un fonctionnement qui va être dans l'air du temps, ce qui n'était pas le cas de la piscine des Bords de Loire, qui a plus de 40 ans.

Cette piscine, il faut qu'elle ait des recettes aussi. Et donc nous allons en faire un espace que nous allons parfois louer à différentes fins, y compris à des manifestations sportives. D'avoir configuré ces lignes d'eau avec un bassin de récupération et de réchauffement nous permet d'accueillir des compétitions régionales et interrégionales, qui sont beaucoup plus nombreuses que des compétitions nationales, car il nous aurait fallu un 50 mètres, ce qui serait très coûteux en frais de fonctionnement.

Donc, nous allons générer des recettes et de l'économie pour l'ensemble de la ville, avec, je l'espère, dans le cadre de ces compétitions, des nuitées d'hôtel, de la consommation dans notre ville et dans notre agglomération.

Pour pérenniser un équipement, il faut aussi qu'il ait ses propres recettes, raisonnables, mais ses propres recettes. Aujourd'hui, quand la Ville utilise un équipement du Département ou de la Région, elle paie. Nous avons l'obligation d'assurer l'apprentissage de la natation en élémentaire. Nous le faisons même sur l'ensemble des maternelles. Les contribuables de l'agglomération vont prendre en charge les déplacements de tous les petits enfants de l'agglomération de Nevers. Je ne vois pas en quoi nous serions tenus d'aller au-delà, dans la mesure où, excusez-moi, mais nous, on ne nous fait pas de cadeaux, et nous assumons les frais. Et je ne trouve pas cela illogique : il faut bien aussi que le Département et la Région puissent entretenir leurs équipements.

Cela fait donc, effectivement, partie de la nouvelle tarification que nous avons souhaité donner, et qu'il y ait, quand il y a usage par autrui – y compris d'autres collectivités, même si nous garantissons des tarifs quand même assez bas – des recettes. J'aurais envie de le faire gratuit pour tout le monde, mais le gratuit n'existe pas ; il y a toujours un payeur. Si ce n'est pas l'usager...

Mme Charvy –

*(hors micro)*

M. le Maire –

Eh bien écoutez, dites aux collèges et aux lycées de ne plus faire payer la Ville quand elle utilise leurs gymnases, etc. Nous contribuons, nous payons, à l'usage des équipements du Département et de la Région.

Cela me semble très injuste. Et on n'en a pas les moyens. C'est quand on est très riche que l'on peut se permettre de prêter sans rien attendre en retour. Cela n'est

pas le cas de la Ville de Nevers et de l'Agglomération. Il y a une logique dans tout cela. Ce n'est pas une injustice ; c'est une logique, c'est un rétablissement de justice, à nos yeux. Ce n'est pas dissuader de venir, mais quand il y a utilisation d'un équipement, que les habitants de l'agglomération ont largement financé, il n'est pas illogique aussi qu'il y ait des recettes complémentaires pour que nous ayons les moyens d'entretenir cet équipement, et qu'il dure le plus longtemps possible en bon état.

Monsieur Diot, puis M. Chartier.

- M. Diot – En l'occurrence, qu'en pense le Département ? Et qu'en pense la Région ?  
Tout le monde connaît, effectivement, les finances de toutes les collectivités, Si ce sont des montants qui dissuadent au bout du bout les collégiens et les lycéens, qui sont des Neversois pour une part, d'aller à la piscine, je pense que c'est un très mauvais calcul.  
Je découvre cette histoire-là, sur les lignes d'eau à faire payer. Avons-nous voté cela ?
- M. le Maire – Bien sûr. Nous l'avons voté à l'Agglomération.
- M. Diot – Peut-être que, parmi les 800 pages, cela m'a échappé, mais je vérifierai.  
Je veux bien que l'on soit en guerre avec tout le monde, mais cela ne va pas améliorer les relations avec les collectivités voisines et notamment avec le Département et la Région. On ne règle pas ses comptes comme cela.
- M. le Maire – Vous êtes l'exemple de la politique interprétative.
- M. Diot – On ne règle pas ses comptes comme cela.
- M. le Maire – Je viens de signer, au Conseil départemental, le contrat liant cette collectivité et l'Agglomération. Nous nous sommes réjouis, avec le Président Lassus, d'avoir pu trouver un accord, car c'est vrai que nous avons été dans la discussion, et je l'ai fait dans l'intérêt des habitants de l'agglomération, afin qu'ils puissent être traités à hauteur des équipements de structure que nous avons, et nous avons pu trouver l'accord en intelligence sur deux contrats. Sinon, c'était très injuste pour les habitants de l'agglomération, alors que nous avons la plupart des charges de centralité du département. Premièrement.  
Deuxièmement, nous venons de mettre en place un système mutualisé avec le centre de gestion et le Département. Donc, ne dites pas que je suis en guerre. Je sais que cela peut vous rendre service sur le plan politique, mais je regrette ce genre de récupération complètement inutile. Je ne suis pas en guerre. Quand on n'est pas d'accord, avec Alain Lassus, on se le dit. Quand on est d'accord, on arrive aussi à mener des projets, et c'est le cas ce soir, puisque nous en avons validés.  
La deuxième chose, c'est qu'évidemment, le chef de projet – que je remercie, Denis Engilbert, que j'ai mandaté sur ce projet, et qui était dans un placard à la police municipale, alors qu'il a tous les diplômes en matière de natation – a mené ce projet tambour battant pour mener aussi toutes les discussions. Bien évidemment que tous les acteurs ont été associés à cette réflexion, surtout que le Département est un peu financeur de la piscine, et la Région aussi. Donc, tout le monde a été associé à cela. Je ne crois pas que, quand le Département ou la Région nous facturent les

usages, on nous a demandé si nous étions d'accord ou pas. Et nous respectons cela.

Donc, ce n'est pas une question de guerre ; c'est une question de justice. Je ne vois pas en quoi la Ville de Nevers devrait faire gratuit à tout le monde, et devrait, elle, payer pour tout. Donc, c'est juste une question de réadaptation de tarifs, et peut-être de correction de mauvaises habitudes qui avaient été mises en place.

C'est une question d'équité. Je ne vois pas en quoi les habitants de Nevers ou de l'agglomération devraient donner, alors qu'ils doivent payer quand on ne leur donne pas. Cela m'apparaît particulièrement injuste, et je vous suis attaché à la justice, et je pense que l'on peut se rejoindre là-dessus.

En plus, ce n'est pas mis pour dissuader. Les tarifs restent très attractifs, si vous comparez à d'autres piscines.

Deuxièmement, c'est uniquement dans un cadre très précis, et il n'y a pas de tarification pour les habitants de l'agglomération ou hors agglomération, du département ou hors département. Les jeunes et moins jeunes viendront aux mêmes tarifs quel que soit le lieu où ils habitent. Ce n'est pas du tout discriminant. Yannick Chartier.

M. Chartier –

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste rajouter deux éléments supplémentaires à votre réponse, par rapport aux propos de Mme Charvy sur la piscine des Bords de Loire.

Le Conseil de quartier, depuis cet automne également, a sollicité les habitants des Bords de Loire et des Courlis sur les fonctionnalités qu'ils attendent et sur la suite à donner par rapport à cette piscine. Ces différents résultats seront remontés, afin que cela nous permette de réfléchir.

Par ailleurs, il y a également une demande de financement qui a été faite auprès de la Région dans le cadre de la cohésion urbaine, en 2018, pour un financement en vue d'avoir une étude sur le devenir de cette piscine. Pour confirmer les propos de Monsieur le Maire, on a bien tout un travail sur le sujet pour trouver la meilleure solution pour les habitants et pour Nevers également pour ce lieu.

M. le Maire –

Merci. Nous votons sur ce transfert.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Merci pour cette unanimité, qui va permettre à nos agents d'être intégrés dans ce nouvel équipement et dans le Plan Piscines.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

#### 2019-071

#### Convention mutualisation de la police municipale pour les communes de Nevers et Challuy

M. le Maire –

Nous avons ensuite à aborder un sujet qui est relaté par la délibération n° 071. C'est une convention de mutualisation – vous voyez, une de plus ; vous voyez que l'on est en bons termes avec nos voisins – de la police municipale pour les communes de Nevers et de Challuy dans un premier temps.

En fait, il s'agit de répondre à une demande de sécurité, de salubrité et de tranquillité et de la partager entre la commune de Nevers et celle de Challuy, et aussi faciliter la mise à disposition de nos agents, puisque je rappelle qu'à titre dérogatoire ils ont l'autorisation par la préfecture, en tant que policiers municipaux,

d'exercer sur les communes de Sermoise et de Challuy dans le cadre des matchs de rugby.

En fait, c'est un peu une forme de régularisation, sauf que, lors des périodes où il n'y aura pas de matchs, les policiers municipaux seront amenés à effectuer d'autres missions de sécurité dans un premier temps sur la commune de Challuy.

Nous avons aujourd'hui 13 agents, à la police municipale de Nevers, plus 4 ASVP. Là, il s'agit des agents. Cette convention et une autre convention de coordination entre la police municipale mutualisée et la gendarmerie nationale, vont être signées par les maires des deux communes et le préfet.

Nous avons la possibilité de faire une police intercommunale dans les six mois de l'élection de l'Agglomération. C'était un choix que n'avaient pas souhaité les élus à l'époque, puis finalement il y a eu une évolution des mentalités, semble-t-il, et des besoins, surtout. Donc aujourd'hui, les policiers municipaux, quand ils sont sur une autre commune, exerceront sous la responsabilité du maire de la commune. Donc, ils ne seront plus sous la responsabilité du maire de Nevers quand ils seront à Challuy ou Sermoise, ce qui est le cas aujourd'hui par rapport au rugby.

Les missions de police municipale sur la commune de Challuy sont estimées à 555 heures théoriques annuelles, qui seront effectuées en fonction des besoins exprimés par le maire de Challuy. Nous ferons une évaluation trimestrielle pour vérifier ce contingent horaire. Nous avons, dans un premier temps, évalué un coût de fonctionnement forfaitaire, mais il est prévu que, si nous continuons, il évolue lors de la reconduction. Il est prévu une reconduction sous une période de 18 mois.

Voilà ce qu'il est proposé ce soir.

Juste pour votre information, je vous précise que les communes de Sermoise, Fourchambault et Coulanges les Nevers sont en train de travailler sur une demande identique à celle de Challuy, qui serait d'étendre un temps de présence de la police. Evidemment, cela nécessitera de renforcer les effectifs, et nous nous en partagerons les coûts, ce qui peut être intéressant aussi, et à certaines occasions, renforcer les effectifs de police, quand ils ne sont pas utiles sur une autre commune. Cela me semble être là aussi un travail mené en intelligence, pour garantir la même sécurité et la même salubrité pour, à terme, l'ensemble des habitants de l'agglomération.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Dans ces conditions, je vous propose de voter cette convention. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2019-072      *Réintégration dans le domaine public communal d'une parcelle cadastrale située sur la digue de la Loire avec autorisation d'occupation temporaire du domaine public*

*Adopté à l'unanimité.*

2019-073      *Classement de la rue Maurice Genevoix dans le domaine public*

*Adopté à l'unanimité.*

2019-074      *Servitude de passage de canalisations Agglo / Ville de Nevers – Commune de Saint-Eloi*

*Adopté à l'unanimité.*

2019-075      *Servitude de passage de canalisations Agglo / Ville de Nevers – Commune de Sermoise*



*Adopté à l'unanimité.*

2019-076 *Implantation des servitudes de surplomb pour la supérette des Courlis*  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-077 *Co-maîtrise d'ouvrage pour la gestion des stations d'exhaure*  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-078 *1001 Vies habitat. Démolition d'un ensemble d'immeubles HLM sur le quartier du Banlay du Banlay*  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-079 *Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires – Chevenon société EQIOM GRANULATS*  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-080 *Avis sur le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation Val de Loire (PPRi) de la Loire*

M. le Maire –

Comme vous le savez, nous sommes dans un territoire à fort risque d'inondation. Il y a ce que l'on appelle les PPRi, plan de prévention du risque inondation, qui ont été établis en respect du Code de l'environnement. Il y a une cartographie – qui s'affiche d'ailleurs – qui permet de prendre en compte les phénomènes connus, ou en tout cas que l'on peut prévoir, ainsi que les enjeux de protection des personnes et des biens, par rapport au risque inondation.

Le projet de révision de l'ensemble des PPRi prescrits sur l'ensemble de l'axe ligérien nivernais par l'ensemble des arrêtés préfectoraux du 25 juillet 2015 est aujourd'hui finalisé. Avant d'être soumis à l'enquête publique, et conformément à la procédure de révision des PPRi, une consultation officielle a été lancée et la Ville de Nevers a été sollicitée pour formuler un avis.

Nous avons donc, en fait, un avis à donner, suite à une demande d'avis du 16 avril 2019, et nous avons deux mois pour le faire. Nous sommes dans ce délai.

Les projets de PPRi Loire concernant la ville de Nevers sont les suivants. Tout d'abord, Challuy, Coulanges les Nevers, Nevers, Saint-Eloi et Sermoise.

Il y a eu un effort de simplification des dispositions réglementaires en limitant à 11 zones à risques, et une meilleure clarté des règles, pour faciliter leur mise en œuvre.

Ces projets respectent également les orientations de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation, la SLGRI, qui a découlé de l'Etude Globale du Risque Inondation sur l'Agglomération de Nevers (EGRIAN), un projet mené par la précédente mandature. La SLGRI est portée par Nevers Agglomération.

L'objectif est d'avoir un outil intéressant au niveau de l'urbanisme et du risque inondation et qui soit aussi en cohérence avec les autres mesures portées par cette stratégie.

D'un point de vue plus spécifique, il convient d'évoquer les règles qui sont liées à la reconstruction après sinistre et inondation et aux zones de dissipation d'énergie.

Le point sur lequel je souhaitais vous alerter en évoquant cette délibération qui, je l'imagine, ne posera pas de difficultés importantes, c'est qu'il est précisé dans les projets de règlements, et ce n'est pas sans incidence si l'on n'y prend pas garde,

que la reconstruction partielle ou totale d'un bâtiment existant n'est pas admise en cas de sinistre et inondation, et ce quelle que soit la zone à risques.

Cette règle qui est appliquée à l'ensemble des zones nous semble disproportionnée au regard des enjeux sur le territoire de Nevers et de son impact socio-économique, notamment s'il y avait une crue majeure, le risque étant, évidemment, beaucoup plus fort, et ce PPRi plus applicable au littoral (à partir du moment où la mer a mangé la terre, on sait très bien que reconstruire relève presque du suicide). Pour nous, sur une crue qui peut être centennale, le risque est quand même plus limité. Et interdire la reconstruction totale nous semblerait assez sévère.

Nous avons donc regardé au niveau des autres PPRi ligériens, et notamment au niveau du Cher et du Val d'Orléans, et il semble plus pertinent d'appliquer cette règle uniquement aux zones de danger où les risques sont les plus forts (notamment les zones de dissipation d'énergie ou les zones de vitesse à courant élevé dans les champs d'expansion des crues) et de permettre ainsi la reconstruction sur les zones qui sont hors de ces zones de danger.

Deuxièmement, certains secteurs sur la commune de Nevers sont classés en zone de dissipation d'énergie sans avoir été identifiés en tant que zone urbanisée ou en tant que zone d'expansion des crues, ce qui signifie que les ouvrages de protection des populations sont susceptibles d'être mis en charge en période de crue, et que ces secteurs pourraient être impactés en cas de brèches au droit des parcelles concernées.

A la lecture du projet de règlement, ce cas particulier n'a pas été identifié.

Ce qu'il vous est proposé ce soir, c'est de prendre en compte les deux points suivants, que nous souhaitons modifier, puisque l'on nous demande notre avis :

Tout d'abord, demander la définition de la zone de reconstruction dans le glossaire, afin de pouvoir distinguer ce qui relève du terme « reconstruction », qui est assez générique.

Et deuxièmement, appliquer la règle qui interdit la reconstruction après sinistre et inondation uniquement aux zones de danger où le risque est le plus fort, ce que l'on appelle les ZDE, les zones de dissipation d'énergie, ou les zones de vitesse élevée comprises dans les champs d'expansion des crues. Et donc par voie de conséquence, cela permettrait la reconstruction sur les zones urbanisées et les zones d'expansion des crues là et uniquement là où le courant est faible. Nous souhaiterions donc que soient précisées les dispositions applicables aux zones de dissipation d'énergie qui ne sont pas identifiées en secteurs urbanisés ou en secteurs des champs d'expansion de crues.

Voilà l'intérêt de cette délibération.

Je souhaitais qu'on l'aborde, parce qu'elle est quand même importante par rapport aux risques auxquels nous sommes exposés, coté Nevers, et notamment Nevers sud, et les communes de Sermoise et de Challuy notamment.

Que pensez-vous de ces modifications que nous proposons pour avis ?

Si vous êtes d'accord, nous validerions ces projets de PPRi sous réserve de ces modifications et de ces précisions, pour éviter de pénaliser de façon excessive des habitants qui pourraient être plus ou moins touchés.

Je précise que c'est un sujet que je vais fortement porter, puisqu'il m'a été confié la présidence du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM), qui comprend les risques séismes, inondations et également à terme, sans doute, tout ce qui est catastrophes naturelles, sécheresse, etc.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Nous validons ces projets de révision, tout en demandant que nos réserves et nos demandes de précisions soient prises en compte dans le projet définitif.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2019-081      Mise à disposition de moyens de lutte contre les frelons asiatiques  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-082      Mandat spécial à Siedlce (Pologne)  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-083      Mandat spécial à Neubrandenburg (Allemagne)  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-084      Mandat spécial pour Coblenche en Allemagne  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-085      Contrat d'échange marchandises entre le Circuit Nevers Magny Cours, la Ville de Nevers et Nevers Agglomération  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-086      Convention de partenariat entre l'Etablissement Français du Sang / La Ville de Nevers et L'Amicale pour le don du sang bénévole de Nevers  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-087      Ruban Rouge Ensemble Mobilisons notre Ville !  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-088      Attribution complémentaire de subventions aux associations sportives – année 2019 AON FSG- Dojo nivernais - USEP

M. le Maire –                      Nous avons à examiner une attribution complémentaire de subventions pour plusieurs associations sportives, dont le Dojo nivernais. C'est la délibération n°088. La parole est à Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat –                      La ville de Nevers apporte un concours financier aux associations sportives de Nevers. A ce titre, nous avons voté des subventions qui concernent les associations que nous abordons ce soir dans la délibération. Nous avons déjà voté des subventions lors du Conseil municipal du 5 février 2019.  
Au vu des actions menées par les clubs Amicale Omnisports Nivernaise, Dojo Nivernais et USEP Nevers, la Ville de Nevers désire leur accorder une aide financière complémentaire.  
L'amicale Omnisports Nivernaise a organisé les 25 et 26 mai derniers à la Maison des Sports les Championnats de France de gymnastique de production gymnique et artistique. Cette compétition qui a accueilli 500 participations et autant de spectateurs aura permis de faire rayonner Nevers au niveau national. Afin d'aider ce club à supporter les frais engendrés par l'organisation de cet événement, nous vous proposons ce soir une subvention de 1 000 €.

Le club Dojo nivernais accueille au sein de son école de judo outre ses licenciés des scolaires issus des écoles de Nevers et des personnes en situation de handicap issues des IME. Les activités sont encadrées par un professeur diplômé salarié du club depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Afin de soutenir cet emploi et de pérenniser l'encadrement des activités, nous proposons ce soir d'accorder un complément de subvention également de 1 000 €.

Quant à l'USEP, qui propose diverses activités et rencontres sportives aux élèves scolarisés dans les écoles de Nevers, il s'agit d'échanges sportifs entre écoles qui favorisent la mixité sociale, mais qui engendrent évidemment des frais de transport. Pour soutenir les activités de l'USEP Nevers, il est proposé d'accorder ce soir un complément de subvention de 200 €.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ?

Dès que nous le pouvons, nous essayons de compléter ce que nous pouvons soutenir au niveau associatif.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2019-089

*Ecole du Louvre. Organisation de deux cycles de cours. Convention de partenariat avec la Ville de Nevers 2019-2020*

*Adopté à l'unanimité.*

2019-090

*Dénomination de rues et d'espaces publics*

M. le Maire –

M. Jacques Francillon va s'exprimer sur la délibération n° 090 qui va nous permettre de voter des dénominations de rues et d'espaces publics.

M. Francillon –

Merci, Monsieur le Maire. Je vais donc vous présenter cette délibération, et Mme Mangel pourrait prendre le relais, si elle le souhaite, pour apporter quelques précisions.

J'indique que la commission de dénomination des rues s'est réunie le 9 mai dernier, et qu'elle a donné un avis sur des demandes qui avaient été formulées par deux associations. Elle a fait également des propositions de sa propre initiative.

Ce que je voudrais souligner, c'est le fait que la commission a souhaité honorer la mémoire de Frédéric Blandin, ainsi que du 1<sup>er</sup> Régiment d'Artillerie, et celle des Compagnons de la Libération. Et elle a souhaité également rendre hommage à l'activité du Souvenir Français, et c'est d'ailleurs à ce propos que Mme Mangel pourra apporter des précisions.

En ce qui concerne le jardin municipal, situé sur la parcelle cadastrale BP 0030, ce jardin s'intitulerait :

JARDIN FRÉDÉRIC-BLANDIN

(1798-1849)

Bienfaiteur du musée municipal.

Vous savez que ce grand amateur d'art avait fait un don important en 1908 pour l'acquisition de l'Evéché, puisque diverses collections d'art étaient disséminées dans différents bâtiments, et tout a été regroupé dans ce qui est devenu le musée de la faïence et des beaux-arts. C'est ainsi qu'il est aujourd'hui dénommé. On ajoute parfois aussi « musée Frédéric Blandin », mais la commission a pensé qu'il serait

bon, compte tenu de cette dénomination officielle et habituelle de musée de la faïence et des beaux-arts, d'attribuer le nom de Frédéric Blandin au jardin situé à proximité.

Une demande de l'amicale du 6<sup>e</sup> et du 7<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie a été faite concernant la dénomination du 1<sup>er</sup> Régiment d'Artillerie que l'on a proposé, dans la commission, de retenir pour le rond-point situé sur la rue du Donjon à l'intersection avec l'avenue du Colonel Louis-Rossel et la rue des Petites Carrières. Il est situé au sud du bâtiment de l'IFSI, au sud de la place d'armes, légèrement sud-ouest. Ce rond-point s'intitulerait désormais :

**ROND-POINT DU 1<sup>er</sup> RÉGIMENT D'ARTILLERIE**

Stationné à Nevers de 1962 à 1969.

Une proposition de la commission a été également faite, s'agissant du rond-point situé entre la rue du Treizième de Ligne, la rue Henry-Bouquillard et la rue des Montôts. Ce rond-point serait dénommé :

**ROND-POINT DES COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION.**

Il est situé au nord-ouest du site Cobalt, de l'ancienne place d'armes.

M. le Maire –

C'est le rond-point du Chiquito, sans faire de publicité. Il est connu comme cela des Neversois.

M. Francillon –

Il se trouve qu'il y avait auparavant une stèle, à la mémoire d'Henri Bouquillard. Elle a disparu. Les travaux effectués sur la voirie ont réduit le petit espace qui était intitulé « Square des Compagnons de la Libération ». Désormais, c'est le rond-point des Compagnons de la Libération qui serait ainsi dénommé.

Par ailleurs, une demande de l'association « Le Souvenir Français » a été présentée. Le « Souvenir Français » a déjà une petite placette du côté du cimetière Jean-Gautherin, qui est dénommée ainsi. Il convient de lui trouver un site plus prestigieux. C'est la raison pour laquelle il a été proposé que le rond-point situé sur la rue du Treizième de Ligne à l'intersection avec l'avenue du Colonel Louis-Rossel soit dénommé :

**ROND-POINT DU SOUVENIR FRANÇAIS.**

Enfin, il y a une proposition de la commission et une demande de l'Amicale du 61<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> régiment d'Artillerie qui ont été présentées et formulées. Il y a une proposition de la commission concernant le passage qui se trouve entre la rue des Francs-Bourgeois et la rue de la Préfecture, jusqu'alors dénommé « Passage Jacques-Thuillier (1928-2011) Historien, nivernais ». Or, il se trouve que son frère, Guy Thuillier, est décédé tout récemment, et donc il a paru judicieux à la commission de modifier l'intitulé de ce passage qui serait dénommé désormais :

**PASSAGE JACQUES ET GUY THUILLIER**

(1928-2011 et 1932-2019)

Historiens nivernais.

Enfin, la dernière demande émane de l'Amicale du Régiment d'Artillerie pour la place de l'ancienne caserne Pittié, la place d'armes. Elle avait été dénommée, lors d'une précédente délibération, « Place du Général Pittié ». Or, la proposition qui a été faite par cette Amicale est d'ajouter le prénom au général Pittié, François Gabriel Pittié, mais la commission a estimé qu'il fallait retenir le prénom d'usage, c'est-à-dire « Francis », et donc dénommer cet espace :

**PLACE DU GÉNÉRAL FRANCIS PITTIE**

(1829-1886)

Né à Nevers

(Ancienne place d'Armes).

Corinne, souhaites-tu apporter d'autres précisions à celles que je viens de donner ?

Mme Mangel –

Quelques précisions. Merci, Jacques.

Effectivement, pour le 460<sup>e</sup> Groupement d'Artillerie anti-aérienne, on n'a pas retenu, parce que ce Groupement d'Artillerie aérien n'a tenu garnison à Nevers que de mai 1953 à juin 1958.

Par contre, on a retenu le 1<sup>er</sup> Régiment d'Artillerie, qui était à Nevers en 1962 et 1969, alors appelé Régiment d'Artillerie divisionnaire de la 7<sup>e</sup> division blindée ; on commence à arriver sur le 7<sup>ème</sup> RA, puisque le 7<sup>ème</sup> RA va partir en 1999 à Chaumont. Il existe toujours, mais il a changé, et il est devenu le 61<sup>ème</sup> RA.

C'était pour le rond-point situé entre l'IFSI et l'ancienne cuisine centrale.

En ce qui concerne « le rond-point du Chiquito », la commission a dénommé le rond-point des « Compagnons de la Libération » parce que la stèle Henri-Bouquillard était sur cette fameuse placette, juste à côté du Chiquito, et que cette stèle a été déplacée à l'aéroport de Nevers, dès lorsqu'Henri Bouquillard était un aviateur de la France libre. Elle se situe devant le hall de l'aérogare de l'aéroport. La placette ne portera donc plus ce nom-là, et sera dénommée « des Compagnons de la Libération ».

En ce qui concerne le « rond-point du Souvenir Français », je tiens quand même à préciser que le Souvenir Français, c'est une association de plus de 420 000 membres en France, partenaires de l'Etat, et du ministère des Anciens combattants, et bien sûr des collectivités territoriales. Du fait de la proximité de l'entrée de la caserne Pittié, site Cobalt, le choix nous a paru très judicieux.

M. Francillon –

La commission de dénomination des rues a donné un avis favorable en sa réunion du 9 mai dernier, et la commission municipale n°1 a donné également un avis favorable.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ou des interventions ?

Dans ces conditions, je vous propose de valider ces différents noms de rues ou d'espaces publics.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2019-091

Modification du guide tarifaire 2019 – Animation du patrimoine  
*Adopté à l'unanimité.*

2019-092

Convention de partenariat Ville de Nevers / David Demoulin – Le Conservatoire du Jeu

M. le Maire –

Nous avons ensuite à examiner la convention de partenariat entre la Ville de Nevers, David Demoulin pour le conservatoire du Jeu. C'est un projet qui en fait évoluer un autre, en quelque sorte. Jacques Francillon.

M. Francillon –

C'est à propos du conservatoire du Jeu et de la convention de partenariat entre la Ville et ce Conservatoire, qui est une association loi de 1901, et qui a pour objectif la préservation du patrimoine ludique.

Je vous rappelle que chaque année durant l'été des animations sont organisées par le service Animation du Patrimoine de la Ville, et ce sont notamment des visites spectacles qui sont organisées. Elles le sont depuis 2003 avec le concours de guides conférenciers.

Nous renouvelons les animations estivales du patrimoine, ceci pour deux raisons. D'abord pour répondre aux attentes du public d'activités qui soient à la fois intergénérationnelles et participatives, et puis pour favoriser la découverte du palais ducal par de nouveaux publics, et donc renforcer le rayonnement de ce bâtiment qui est vraiment un bâtiment emblématique de la Ville de Nevers.

Ce sont les raisons pour lesquelles les visites spectacles habituelles seront remplacées cette année par un jeu de rôle grandeur nature qui est inspiré du principe du Cluedo.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'abord de remplacer le spectacle qui avait été organisé les deux années précédentes en plein été, le « Spectacle des Gargouilles », qui avait connu un vif succès, par ce spectacle qui serait assuré par le Conservatoire du Jeu, intitulé « scène de crime, un héros pas comme les autres ».

En fait, il s'agit d'un jeu de rôles, auquel participent des comédiens, et un guide conférencier, et le public y est associé. Un jeu de rôle grandeur nature, où chaque joueur interprète réellement un personnage impliqué dans une intrigue policière. C'est un type de spectacle susceptible d'attirer un très large public, et c'est pourquoi nous avons pensé établir cette convention de partenariat avec le Conservatoire du Jeu, qui aurait en charge l'organisation, au palais ducal, de quatre spectacles, le 25 et le 30 juillet, le 27 et le 30 août. Ce serait donc une création, avec un scénario lié à l'histoire du palais ducal, car cette scène de crime, en réalité est un prétexte pour raconter l'histoire de Nevers et du palais ducal. C'est quelque chose de très original, et qui sera proposé au public à des tarifs qui sont tout à fait réduits. Je vous renvoie à la convention telle qu'elle a été établie. C'est 12 € plein tarif, et 6 € pour le tarif réduit. Il y a des obligations évidemment respectives qui sont prévues dans la convention, pour le cas où, notamment, les recettes prévues seraient inférieures au coût de ces spectacles ; il y aurait alors une participation complémentaire de la Ville de Nevers.

Voilà pour l'essentiel. La commission n°3 a donné un avis favorable.

M. le Maire –

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

Nouveau challenge pour intéresser au patrimoine de façon ludique.

M. Francillon –

Encore une toute petite précision. Cela ne veut pas dire que les autres animations proposées dans l'été disparaissent. Il y aura toujours, bien entendu, un certain nombre de manifestations et de visites organisées par les guides conférenciers, ou au théâtre municipal de Nevers, à l'église Saint-Etienne. On suivra évidemment le fil bleu, et on accompagnera les touristes, etc.

On reste dans la tradition d'une ville de Nevers animée pendant la période de l'été, et ce spectacle « scène de crime » ne vient que s'ajouter à ce qui est fait habituellement.

M. le Maire –

C'est en adéquation avec l'esprit « château » auquel on souhaite rendre le plus possible ce palais ducal à terme.

Merci. Pas de question. Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*  
*Adopté à l'unanimité.*

- 2019-093      *Signature d'une convention de partenariat avec la Fédération des Œuvres Laiques de la Nièvre*  
*Adopté à l'unanimité.*
- 2019-094      *Théâtre municipal de Nevers – Tarifs 2019-2020*  
*Adopté à l'unanimité.*
- 2019-095      *Intégration du musée de la faïence et des beaux-arts dans l'offre nationale du CNAS à tarif préférentiel. Convention de partenariat CNAS – Ville de Nevers*  
*Adopté à l'unanimité.*
- 2019-096      *Signature d'une convention de partenariat avec l'association Nevers Libre*  
*Adopté à l'unanimité.*
- 2019-097      *Remise de prix Salon du Livre*  
*Adopté à l'unanimité.*
- 2019-098      *Modification des statuts de RESO : Adhésion de nouvelles communes et suppression de la compétence dans le domaine du cirque*  
*Adopté à l'unanimité.*
- 2019-099      *Subvention UFR de Droit. Unité de formation et de recherche. Prix Pierre Bérégovoy*  
*Adopté à l'unanimité.*
- 2019-100      *Soutien à l'association Les Acteurs Solidaires en Marche (ASEM)*  
*Adopté à l'unanimité.*
- 2019-101      *Attribution d'une subvention de fonctionnement – Radio associative BAC FM*  
*Adopté à l'unanimité.*
- 2019-102      *Attribution d'une subvention de fonctionnement au Bureau Information Jeunesse*  
*Adopté à l'unanimité.*
- 2019-103      *Attribution de subventions aux Amicales des villes jumelées*  
*Adopté à l'unanimité.*
- 2019-104      *Attribution de subvention à l'association La Batucada*  
*Adopté à l'unanimité.*
- 2019-105      *Attribution d'une subvention au lycée Raoul Follereau*  
*Adopté à l'unanimité.*
- 2019-106      *Attribution d'une subvention – Journée d'intégration des étudiants 2019-2020*  
*Adopté à l'unanimité.*
- 2019-107      *Attribution d'une subvention de fonctionnement – Associations éducatives*  
*Adopté à l'unanimité.*



- 2019-108      Attribution d'une subvention FSU 58  
Adopté à l'unanimité.
- 2019-109      Attribution de subvention associations de protection animale  
Adopté à l'unanimité.
- 2019-110      Attribution d'une subvention association de prévention routière  
Adopté à l'unanimité.
- 2019-111      Projet Passeport Jeunes

M. le Maire – Je vais passer la parole à Amandine Boujllilat pour la présentation du projet Passeport Jeunes, qui était d'ailleurs un de nos engagements politiques.

Mme Boujllilat – Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire.  
 Nous allons vous distribuer des documents vous permettant de présenter les éléments relatifs au Passeport Jeunes. Cela permet de rendre les choses plus concrètes.  
 Le constat national en termes de pratiques culturelles est marqué par des inégalités sociales tenaces. De même, l'accès à une pratique physique ou sportive est conditionné socialement. Etre diplômé, étudier ou travailler, avoir un niveau de vie élevé sont autant de facteurs qui favorisent la pratique sportive notamment.  
 Par ailleurs, le champ du sport reste fortement structuré autour d'une opposition de genre, notamment dans les milieux les moins favorisés.  
 Éléments fondateurs du vivre ensemble et de l'inclusion sociale, ces pratiques doivent être accessibles pour tous.  
 C'est pourquoi il importe de réduire les inégalités et de consolider les moyens mis en œuvre pour que l'ensemble des jeunes puissent s'engager dans des activités culturelles, sportives et de loisirs.  
 C'est dans ce sens que la Ville de Nevers souhaite donner aux jeunes Neversois les mêmes opportunités pour se construire, être protégés, en bonne santé, réussir leur parcours éducatif et personnel, s'insérer socialement et professionnellement, s'émanciper, s'épanouir, être autonome et devenir des citoyens, en favorisant l'accès à des pratiques culturelles, éducatives, mais aussi sportives.  
 Pour cela, les ambitions de la municipalité pour la jeunesse se déclinent autour de 4 grandes orientations :

- Promouvoir la culture, le sport, le loisir et la mobilité comme outil de lien social,
- Lutter contre les attitudes discriminatoires en encourageant les jeunes à développer un esprit de curiosité, de découverte, d'échanges et de rencontres,
- Impliquer les jeunes dans des projets culturels, sportifs et de loisirs à l'échelle de la ville,
- Développer au quotidien l'éducation à la citoyenneté à travers les activités.

Afin de concrétiser et de faire vivre ces objectifs, la Ville de Nevers s'efforcera d'œuvrer en s'associant avec différents partenaires qui favoriseront l'accès à leurs prestations. Ce partenariat aura pour but de créer ce fameux Passeport Jeunes.  
 Ce dispositif permettra, pendant les vacances d'été, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 août 2019, un accès à de nombreuses activités. Il est réservé aux jeunes de 14 à 25 ans qui habitent Nevers et qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances. Ces

derniers auront une liberté dans la composition de leur programme d'activités. Ce passeport sera sous forme de chéquier. Afin de pouvoir en bénéficier, les jeunes devront être éligibles au quotient familial de tranche 1 et de tranche 2 des parents pour les enfants à charge, et fournir la copie de la pièce d'identité et un justificatif de domicile. Les inscriptions devront s'effectuer en mairie de proximité notamment.

Les animations et prestations figurant dans le Passeport Jeunes sont pour la Ville de Nevers un abonnement à la médiathèque Jean-Jaurès, une visite guidée du patrimoine de Nevers, une entrée au musée de la faïence et des beaux-arts.

Pour l'Agglomération : une entrée à la piscine Aquabalt.

Pour Tanéo, un abonnement pour la période de juillet-août. J'insiste sur cet aspect, car la question de la mobilité est un vrai sujet chez les jeunes. Il y en a un certain nombre qui ont vraiment beaucoup de mal à se déplacer. Il n'y aurait pas eu de sens à proposer ces activités s'ils n'avaient pas pu se rendre d'un point A à un point B. Cela nous paraissait tout à fait essentiel de proposer une offre sur la mobilité.

Dans le domaine du sport, un bon pour une initiation de boxe.

Un bon pour une heure de découverte de la salle de sport, et 15 minutes de sauna offertes.

Un bon pour une heure de Futsal.

Un bon pour une initiation au foot en salle ou au badminton.

En matière de loisirs,

Une partie de bowling.

Un bon pour une heure de trottinette électrique.

Un bon pour une initiation à la musique assistée par ordinateur.

Un bon pour des séances de code et conduite sur simulateur.

En ce qui concerne la restauration :

Un bon pour un repas chez O'Pizza.

Un bon pour une crêpe chez O MyCrêpe.

Un bon pour une collation au Bollywood.

Ce Passeport Jeunes était vraiment un engagement de campagne. Nous y avons travaillé à plusieurs reprises, car effectivement il aurait pu prendre différentes formes.

Cette année, nous avons vraiment souhaité mettre l'accent sur les jeunes qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances durant les congés d'été. Ce sont vraiment des offres qui seront totalement gratuites pour eux. Cela permettra aussi vraiment de participer à la vie locale, à la vie de Nevers, d'aller certainement découvrir des activités qu'ils ne connaissent pas. On a aussi des secteurs de Nevers où l'on a des jeunes, pendant la période estivale, qui ont tendance à « errer » durant les journées d'été qui durent tard le soir. C'est vraiment aussi un moyen de dire aux jeunes qu'ils pourront, avec ce chéquier, faire des choses, aller rencontrer des personnes, avoir des activités, ne pas « ne rien faire ». On a aussi des jeunes souvent qui n'ont pas grand-chose à faire, qui se sentent un peu isolés parfois dans certains quartiers. Donc, là, l'idée, c'est vraiment de leur donner quelque chose, qui soit clé en main, qui leur permette d'occuper leur été, s'ils n'ont pas la possibilité de partir.

C'est en cela que le projet est assez innovant.

Nous remercions évidemment les partenaires, qui nous ont suivis, d'ailleurs, dès le début, sur ce projet.

Effectivement on nomme ici des entreprises qui ont participé au projet. Il faut savoir qu'il y en a quand même un certain nombre qui ont été sollicitées par nos services. Il y en a qui ont adhéré de suite, qui ont été emballées par ce projet. Cela a fait travailler des entreprises de toute l'agglomération, et pas uniquement de Nevers. Ce

sont en quelque sorte des services d'entreprises privées au service des jeunes Neversois, d'une politique publique Jeunesse que nous nous efforçons de développer. C'est un moyen aussi d'éviter l'errance de certains jeunes qui pourraient être tentés parfois de faire des bêtises.

Nous espérons vraiment que ce dispositif satisfera un certain nombre de jeunes. En tout cas, nous avons travaillé dans ce sens. L'idée est de pouvoir lancer le dispositif ce samedi 22 juin. Nous vous invitons à participer à la manifestation. Il y a toute une série d'activités qui sont pensées pour les jeunes ce jour-là, et notamment un concert, et des prestations proposées cette journée, pour vraiment en faire une journée dédiée à la jeunesse.

- M. le Maire – Et il y aura un invité surprise au théâtre.
- Mme Boujilat – Ce n'est pas tout à fait un invité surprise, car nous avons un peu dévoilé certaines choses ; vraiment quelque chose qui crée l'événement et qui incite aussi les jeunes à venir prendre de l'information, chercher de l'information pour les faire bénéficier du dispositif.
- M. le Maire – Y a-t-il des interventions ? Madame Charvy.
- Mme Charvy – Le Passeport Jeunes, ce n'est pas nouveau, mais on ne va pas dire que c'est une mauvaise idée.  
Ce Passeport Jeunes, au-delà des loisirs, a aussi, vous l'avez évoqué un moment, une vocation éducative, sauf en matière alimentaire. Fast food, pizzas, etc. Ce serait bien que l'on en profite pour les amener à apprécier d'autres saveurs, et à les sortir de leur habitude d'une alimentation un peu trop connotée « djeuns ». Petite remarque.  
La question que nous nous sommes également posée en commission, c'est celle de l'appel d'offres. Vous l'avez évoquée à demi-mot. Comment les entreprises ou les restaurants ont-ils été choisis ? Je vous remercie de nous l'expliquer.  
Et puis, je suis allée voir un peu ce qui se passait, par exemple, du côté de Montluçon, où, par exemple, il est question de théâtre municipal, théâtre des Ilets, conservatoire, librairies, etc. Et il me semble quand même que, dans votre proposition, le caractère éducatif n'est pas assez prononcé. Il manque, à mon sens, la MCNA, le théâtre, le cinéma, une librairie.  
Je trouve que c'est une bonne idée, mais peut-être que, l'année prochaine, puisque vous avez tenu cet engagement, mais tout juste, ce serait bien d'y mettre une connotation un peu plus éducative davantage vers la culture, par le biais du théâtre, du cinéma, etc.
- M. le Maire – Nous ne l'avons pas fait « *tout juste* ». Je rappelle qu'un mandat, c'est 6 ans. Et si on doit tout faire en 4 ans, ce n'est pas la peine de faire des mandats de 6 ans. Donc, les mandats de 6 ans iront jusqu'au bout. Nous étions prêts depuis 5 ans, mais il fallait le temps de mener les choses et de trouver des partenaires.  
Je ne peux pas ne pas parler du Pass Culture. Et vous le savez, à ma demande, et à celle de Perrine Goulet, députée, auprès du ministre de la Culture, nous avons été retenus dans la deuxième vague des territoires Pass Culture. Cela concernera même l'ensemble du département. Nous devrions sans doute accueillir le ministre de la Culture au mois de septembre, pour inaugurer Microfolies, notamment. C'est applicable depuis le mois de juin. A partir de 18 ans. Chaque jeune pourra bénéficier

d'une enveloppe de 500 € à dépenser parmi des spectacles, visites, cours, livres, musique, services numériques, etc. C'est une application gratuite, et il y a même une géolocalisation. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2019, il y a eu 12 000 bénéficiaires, et plus de 1 000 acteurs culturels dans les 5 premiers départements. Nous figurerons donc dans les 9 départements complémentaires pour ces jeunes de 18 ans qui seront bénéficiaires, et nous serons donc 14, avec un objectif de 150 000 jeunes qui puissent être touchés.

Nous allons travailler un plan de communication dans les lycées, sur les réseaux sociaux et sur le site de la Ville, pour bien faire connaître ce Pass Culture. Je pense qu'il y a vraiment nécessité de le promouvoir à l'attention notamment des publics « lycées », et pas seulement. Nous ferons sans doute une réunion de rentrée avec les acteurs culturels qui le souhaitent pour véritablement essayer de voir de façon la plus large possible la promotion de ce Pass, afin qu'une majorité de jeunes puisse en profiter. Je voulais indiquer que notre Ville était, là encore, retenue dans les premières.

Amandine Boujlilat, puis Yannick Chartier.

Mme Boujlilat –

Plusieurs choses, Madame Charvy.

Vous avez raison, des Passeports Jeunes, il en existe finalement dans pas mal d'endroits, sous différentes formes. Après, chacun le travaille comme il le souhaite. Là, en l'occurrence, c'était un Passeport que nous testons ; c'est aussi à titre expérimental. C'est évidemment un dispositif qui ne sera pas figé dans le temps, et qui, de toute façon, aura vocation à être amélioré et qui va évoluer.

Mais je rappelle que nous sommes vraiment sur la période estivale, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. Fatalement, il y a des activités que l'on ne pouvait pas forcément fléchir, non pas que nous ne le souhaitions pas, mais simplement parce que la période était un peu particulière, et que l'on n'a pas forcément accès à tout de la même façon en été que pendant l'année scolaire. Il y a aussi les « Zaccros », des choses qui sont accessibles d'une manière générale. Vous n'avez pas tort ; il n'y a pas de bonne ou de mauvaise option. L'idée était que l'on ait vraiment un dispositif qui accroche, qui retienne l'attention des jeunes et que l'on puisse par la suite travailler, et travailler avec eux, d'ailleurs, en fonction éventuellement de leurs retours.

Sur la question alimentaire, je me doutais un peu que vous alliez y faire référence. Il faut savoir qu'il y a eu de multiples démarches qui ont été effectuées par les services pour aller rencontrer des commerçants, des restaurateurs qui auraient pu être séduits par l'idée. Je rappelle qu'ils offrent, et qu'ils n'ont rien à gagner, si ce n'est de faire découvrir peut-être un endroit, de pouvoir susciter de l'intérêt, de faire en sorte que les jeunes reviennent par la suite. Mais en tout cas, là, ils offrent, ils font la gratuité. Tout le monde n'était pas forcément prêt, tout de suite, à accorder une gratuité. C'est une des premières choses. Par contre, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'on les intéresse à d'autres choses que l'aspect « fast food », mais il n'empêche que ce sont quand même des lieux où les jeunes se réunissent. Ils ont capté immédiatement l'intérêt du dispositif et ils ont dit qu'ils étaient partants.

Il y a des choses qui vont être amenées de toute façon à évoluer, mais en tout cas, ce passeport est à titre expérimental. Je crois qu'il a le mérite d'exister. Il y a même eu, à une époque, un Passeport Jeunes qui avait existé sur la Ville de Nevers, qui n'était d'ailleurs pas porté par la Ville ; il y a de multiples façons de le faire vivre. L'idée est de donner une véritable dimension sociale, dans le sens où on le flèche en priorité sur des jeunes qui n'ont pas les moyens de partir en vacances. Vraiment, j'insiste sur ce point, car ce n'est pas anodin et cela vient en complément d'actions

que nous menons pour faire en sorte que les jeunes soient occupés, qu'ils puissent profiter de leur été, qu'ils ne se sentent pas mis sur la touche du fait qu'ils n'auraient pas la possibilité de partir en vacances comme certains copains. C'est vraiment dans un esprit de solidarité aussi. C'est vraiment un point sur lequel je souhaitais insister. Mais en tout cas, sachez qu'il aura évidemment vocation à évoluer. C'est une certitude.

M. le Maire –

Merci. Yannick Chartier.

M. Chartier –

Je voulais réagir sur la remarque de Mme Charvy concernant l'aspect alimentaire, et informer le Conseil que, dans le cadre de notre politique « Bien être » au niveau de la Ville, avec M. Cordier, notamment, le Maire a signé avec l'ARS la charte des Villes actives du programme national Nutrition Santé il y a quelques jours. C'est une charte qui à la fois reconnaît tout le travail que nous avons pu faire au niveau du travail autour du bien-être, de la nutrition. Nevers est une ville sportive, il y a un certain nombre de programmes sur le bien-être, « Fête du sport », « Bouge ton corps », notamment.

Au niveau de la nutrition, notamment, je voudrais simplement rappeler que, pour les repas scolaires, aujourd'hui, il y a des choses qui ont évolué. On demande des menus à 5 composants. Il y a des circuits courts. Il y a à peu près 20 % de produits bio. Il y a eu un investissement dans une légumerie. Il y a la mise en place d'un jardin pédagogique et des ruchers. On a quand même toute une politique au niveau alimentaire au niveau de la Ville qui entre dans cette charte que nous avons signée avec l'ARS. Tout cela va nous engager également dans le futur à continuer tous les efforts.

Par rapport à votre remarque par rapport aux fast foods, ce module correspond effectivement à une certaine pratique alimentaire, mais cela existe ; il y a une offre pour cela, et il ne convient pas non plus de dénigrer ou de stigmatiser une certaine offre pour les jeunes, qui fonctionne bien. Les jeunes n'ont pas 30 € à mettre dans un repas tous les midis. La seule question, c'est la récurrence. Après, y aller de temps en temps, ce n'est pas grave.

Mme Charvy –

*(hors micro)*

M. Chartier –

Ce n'est pas 30 € le fast food, tout de même.

Mme Charvy -

*(hors micro)*

M. le Maire –

Madame Beltier.

Mme Beltier –

Je ne vais pas revenir sur les propos de Nathalie Charvy, que je partage entièrement. Je vais être un peu plus basique. Si je comprends bien, tous les prestataires offrent le contenu du Passeport ? Ou il n'y en a que certains ? Quel est le coût de la Ville, s'il y a un coût ?

Mme Boujlilat –

Tout à fait, vous avez raison, je ne l'ai pas précisé. Aujourd'hui, le coût pour la Ville, c'est 10 000 €. Effectivement, il y a un certain nombre de prestataires qui nous font cadeau des activités, et les 10 000 € sont pour certaines prestations que nous avons dû acheter. Je rappelle que ce sont 500 jeunes. Je ne souhaite pas forcément le mettre en avant cet aspect-là pour ne pas détourner l'image du dispositif, mais, en

tout cas, pour vous permettre aussi de quantifier les choses, si l'on cumulait le coût des activités proposées, en tout, pour les 500 jeunes, on est à peu près sur 140 000 € d'activités et de prestations. C'est donc colossal. Nous sommes allés rencontrer les partenaires, et nous sommes allés chercher les partenaires financiers pour qu'ils nous suivent sur ce projet. Nous avons eu la chance qu'ils nous suivent, mais il a fallu aussi de notre côté aller chercher les finances.

M. Francillon –

Je voudrais juste présenter deux observations.

La première est le fait d'attirer les jeunes vers les lieux de culture. Les trois premiers bons que j'ai sous les yeux sont le musée, la visite du patrimoine, la visite de la médiathèque. Je trouve que c'est une très bonne démarche, qui s'inscrit tout à fait dans la politique culturelle qui est la nôtre.

La deuxième remarque que je voudrais faire est en rapport avec la question des coûts et celle des partenaires. C'est très bien de multiplier les partenaires ; il faut le faire. Je vois qu'il y a le logo en tête du Crédit Agricole Centre Loire. Je peux vous certifier que le Crédit Agricole fait beaucoup d'efforts pour les jeunes, et en particulier pour les étudiants, puisque dans la délibération que nous avons votée tout à l'heure en bloc avec les autres, nous avons attribué une subvention de 1 500 € pour la journée d'intégration ; le Crédit Agricole du Centre Loire, lui, dans le cadre de son opération « Spot », qui s'associe à cette journée d'intégration, valorise ses prestations à hauteur de 15 000 €. Ce n'est pas rien, et c'est tout bénéfice, évidemment, pour les étudiants.

M. le Maire –

J'en profite pour rappeler que, pour nous, « nourriture » et « culture » font bon ménage, et que nous organisons depuis quelques dimanches des brunchs au musée de la faïence et des beaux-arts Frédéric Blandin. Je vous invite à vous rendre à ces manifestations. Nos lieux culturels seront aussi des lieux de vie. Cela me paraît important. Je ne crois pas que ce soit des fast foods. Nous pouvons donc y aller en toute décontraction. Mais je partage...

Mme Boujlilat –

J'ai simplement oublié d'ajouter que je tenais à remercier le service Proximité et plus particulièrement Ali Haddou et Fadoua Loucif, qui avaient travaillé sur ce Passeport Jeunes. Ils ont beaucoup travaillé à mettre en place ce dispositif, et donc je souhaitais évidemment les remercier.

M. le Maire –

Et d'une façon générale, merci aux services, puisque ces délibérations sont le fruit aussi du travail des agents.

Sur ce Passeport Jeunes, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour les 14-25 ans.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2019-112

Les Jeunes de Nevers veillent sur leurs Aînés – Signature d'une convention

M. le Maire –

Dernière délibération avec « Les jeunes de Nevers veillent sur leurs aînés », avec la signature d'une convention. Je précise, pour ne pas l'oublier, que Yannick Chartier, en tant que président de l'association Interstice, ne prendra pas part au vote. Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat –

Effectivement, il est question de vous présenter ce soir un dispositif qui s'appelle « Les jeunes de Nevers veillent sur leurs aînés », et plus précisément la signature d'une convention.

Nous allons distribuer un livret de présentation pour communiquer sur le dispositif, mais aussi pour informer les jeunes qui voudront rentrer dans le dispositif.

Après la canicule dramatique de 2003 que nous avons connue, la sensibilisation à l'isolement social des plus âgés a progressé dans l'opinion publique. Dans les faits, les seniors sont de plus en plus seuls, et, si la prise en charge s'est améliorée, elle reste insuffisante face aux enjeux.

Dans la commune de Nevers, 30 % de la population est âgée de 60 ans ou plus, soit environ un peu plus de 10 000 personnes.

Ainsi, suite à l'annonce d'une très forte canicule attendue pendant l'été 2019, nous devons faire preuve d'une grande vigilance à l'égard de nos concitoyens et accompagner les personnes les plus fragiles.

Par ailleurs, avec près d'un tiers de population âgée de moins de 25 ans, la Ville de Nevers fait de la jeunesse une priorité. C'est pourquoi pendant ces vacances d'été 2019, nous souhaitons mettre en place un projet intitulé « Les jeunes veillent sur leurs aînés », et constituer un groupe de jeunes volontaires qui répondront aux attentes d'une population vieillissante à mobilité réduite, et ainsi rompre l'isolement.

Ce projet sera piloté par la Ville de Nevers et le CCAS, avec comme opératrice l'association Interstice pour l'accompagnement, l'encadrement et le suivi des jeunes. Les ambitions de la municipalité au travers de ce projet jeunesse sont définies en 3 grandes orientations.

- Créer du lien social à l'échelle du territoire sans oublier aucun quartier.
- Valoriser l'engagement des jeunes qui effectueront un travail gratifiant, adapter leur comportement à un cadre.
- Lutter contre l'isolement des personnes les plus fragiles.

Pour cela, les jeunes prendront l'engagement d'aller à la rencontre des personnes les plus vulnérables. Les différentes missions des jeunes seront :

- Être à l'écoute des personnes âgées,
- Tisser une relation de confiance avec les personnes âgées,
- Prévenir les conséquences de l'arrivée d'une canicule, en distribuant notamment des bouteilles d'eau, et en leur rappelant qu'il faut boire très régulièrement en cas de fortes chaleurs,
- Communiquer sur le plan canicule.

En contrepartie, les jeunes impliqués dans ce projet obtiendront un financement pour le permis de conduire. Vraiment, on valorise l'action, on valorise l'engagement au service des plus âgés, et véritablement on récompense sur quelque chose d'utile.

.Outre le soutien d'ingénierie et de logistique apportée par la Ville, nous vous proposons ce soir d'attribuer une subvention de 1000 € TTC par jeune à l'association Interstice dans la limite de 30 participants.

Je vais proposer à Catherine Fleurier qu'elle me complète sur la partie CCAS.

Mme Fleurier –

Ce projet s'inscrit dans un projet assez large de lutte et de veille par rapport à l'isolement des seniors. On est là dans une dimension intergénérationnelle. On va développer aussi, au niveau du CCAS, une dimension de réseau de voisinage solidaire, qui sera soumise au vote du Conseil d'administration lundi prochain. C'est vraiment une politique globale envers les seniors, et là évidemment, il y a la plus-value de l'intergénérationnel qui est vraiment tout à fait intéressante.

M. le Maire –

Merci. Florence Vard.

Mme Vard –

J'ai diverses remarques à formuler. C'est génial de mettre des jeunes par rapport à la veille des personnes âgées. Des questions me viennent à l'esprit, de par le fait que je suis enseignante et que j'ai des jeunes justement en section bac pro ASSP. Ce sont les vacances ; comment allez-vous trouver les jeunes ? Par les centres sociaux ? Par Interstice ? Cela aurait peut-être pu intéresser des jeunes scolaires, qui malheureusement sont maintenant en vacances. Ces jeunes, par exemple que j'ai tous les jours, s'ils étaient intéressés, comment aurais-je pu les sensibiliser ? Ils sont partis, et on ne les revoit plus.

C'est normalement du bénévolat. 1 000 € par jeune ? Je fais du bénévolat continuellement avec mes élèves, et je ne leur donne pas 1 000 € pour veiller sur leurs aînés.

Mme Boujlilat –

Sur le premier point que vous évoquiez, il faut savoir que l'on a besoin de s'appuyer sur une structure. Il est très difficile aujourd'hui d'aller chercher les jeunes de manière individuelle. Si l'on ne s'appuie pas sur une structure, on ne peut pas faire vivre le dispositif. Ou, en tout cas, c'est hyper compliqué.

Dans un premier temps, comme indiqué dans la délibération, c'est Interstice qui va pouvoir identifier les jeunes et porter l'action sur le terrain. Par ailleurs, il faut encadrer ces jeunes sur le terrain, les accompagner. Il y aura des personnels infirmiers, un encadrement, des consignes données par des médecins, et il y a, par rapport à un public fragile, certaines recommandations à avoir. Pour donner les bons conseils, il faut déjà soi-même en avoir connaissance. Donc, il faut qu'ils soient encadrés et qu'ils soient accompagnés. Se dire que l'on va pouvoir flécher cela sur des jeunes qui sont « non identifiés », pour lancer un dispositif comme celui-là, concrètement, ce n'est pas possible.

Par contre, de la même façon, c'est quelque chose qu'on lance à titre expérimental ; cela ne veut pas dire que cela n'aura pas vocation à évoluer par la suite. L'idée est vraiment de partir sur un vivier de jeunes motivés, qui aient envie, et qui comprennent le sens de l'action. Sinon, cela n'a pas d'intérêt. Ils n'encaissent pas 1 000 €, les jeunes ; ce n'est pas du tout l'idée. On leur finance un permis de conduire, on ne leur donne pas une enveloppe de 1 000 €. Là, c'est vraiment donner du sens à l'action, et qu'ils comprennent évidemment l'intérêt, et créer du lien, et faire du lien intergénérationnel. C'est la première chose.

Sur le deuxième sujet, effectivement, on pourrait faire du bénévolat. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas en faire par ailleurs. Mais là, en tout cas, c'est à la fois donner du sens et ensuite les sensibiliser. Ce n'est pas évident aujourd'hui. On a tous conscience, jeunes et moins jeunes, que, de toute façon, les publics fragiles, les seniors, les personnes âgées, isolées, qui plus est, il faut les aider, qu'il faut aller à la rencontre de ces personnes âgées, il faut essayer de créer du lien, et qu'il ne faut pas les laisser toutes seules chez elles. Je pense que c'est un sujet sur lequel tout le monde est d'accord, mais, à la fois, est-ce que tout le monde est bénévole aujourd'hui ? On pourrait s'interroger, de la même façon, sur les adultes. L'idée, c'est de créer un dispositif qui va pouvoir leur apporter quelque chose, mais un dispositif qui a du sens, et qui permette de tisser ce lien intergénérationnel. Maintenant, on le lance ; on a déjà un vivier de jeunes qui sont hyper intéressés, et hyper sensibles à la cause. Pourquoi ne pas le démultiplier par la suite, et peut-être l'imaginer sous d'autres formes ?



- M. Cordier – Pour compléter, car j'ai une délégation « liens intergénérationnels », ces jeunes vont être réunis, avec un médecin, en l'occurrence moi, pour leur expliquer ce qu'est ce lien intergénérationnel, et également avec une infirmière du CCAS, qui est Violaine Lefebvre ; il y a donc là un milieu paramédical pour bien leur expliquer le contact avec les personnes âgées, comment discuter avec elles, dialoguer avec elles, comment les sensibiliser à l'hydratation pour lutter contre cette éventuelle canicule. On nous parle de la canicule de 2003 qui a été catastrophique. Une canicule est un phénomène très défini : il faut qu'il y ait des températures importantes, peu de variations entre le jour et la nuit, etc. Sensibiliser ces jeunes, cette vingtaine de jeunes, et en contrepartie les aider à obtenir leur permis de conduire, cela me paraît être une bonne expérience, pour cet été. Il y a donc quand même un contrôle médical qui sera assuré par mes soins, et également un contrôle paramédical d'une infirmière du CCAS.
- Mme Vard – Philippe, les personnes âgées, ce sont des personnes âgées que vous avez repérées ? Les jeunes vont-ils taper à la porte pour demander si elles ont besoin d'eau ?
- M. Cordier – Je suis extrêmement surpris, pendant mes astreintes ; je découvre des cas qui sont catastrophiques. On se croirait dans Zola, et pas forcément dans des quartiers périphériques de la ville, même au centre-ville. La dernière astreinte que j'ai eue : une dame était morte depuis 4 ou 5 jours. Son compagnon couchait à côté d'elle depuis 4 ou 5 jours dans des conditions horribles. Cela m'a quand même un peu pris ; il est important d'aller cogner à la porte des personnes qui sont recensées pour une partie par le CCAS, mais pas que de ces personnes, car toutes ne sont pas recensées par le CCAS, et c'est cela qui est assez catastrophique, dans notre ville. Sensibiliser les jeunes ; ces liens intergénérationnels sont pour moi primordiaux. Pour une éventuelle canicule de cet été et des fortes chaleurs, ces jeunes seront extrêmement sollicités par ces personnes âgées et ils essaieront de répondre au mieux à leur prise en charge.
- Mme Vard – Cela aura au moins eu le mérite qu'ils apprennent quelque chose.
- M. Cordier – Cela aura au moins eu le mérite qu'ils apprennent quelque chose, c'est vrai ; ils seront récompensés en fonction de leur travail.
- M. le Maire – Nous avons une demande d'intervention du Conseil neversois de la jeunesse, Sibane Abdulghani.
- M. Abdulghani – Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole ce soir. Concernant le Passeport Jeunes, je trouve que c'est une bonne initiative de la municipalité de Nevers de mettre cela en place. Une fois de plus, l'engagement de la municipalité envers la jeunesse s'accroît avec ce dispositif. Cela vient aussi en complément de la J Box, avec des activités très diversifiées. Cela permet aussi un accès à la culture et à diverses activités sportives. Il faut savoir que ce Passeport Jeunes est associé à des conditions de quotient familial, tranche 1 et 2. Cela permet donc à des jeunes qui n'ont pas les moyens de faire ces activités. Nous remercions donc une fois de plus Monsieur le Maire et ses services Proximité et Mme l'Adjointe, Amandine Boujllat, pour ce dispositif.

Je rebondis aussi sur « Les jeunes veillent sur leurs aînés » avec un financement du permis de conduire ; je trouve que c'est une initiative visant à favoriser la jeunesse sur le territoire. Le Conseil neversois de la jeunesse salue ce dispositif. Merci.

M. le Maire – J'aurais une question à vous poser. Le Pass Culture est-il connu, parmi les jeunes que vous côtoyez ?

M. Abdulghani – Curieux que je suis, j'ai vu sur internet l'information selon laquelle Nevers allait être une ville expérimentatrice sur le Pass Culture. Mais je ne pense pas que les jeunes soient encore informés de cela. Je pourrais, bien sûr, passer l'information sur nos réseaux et sur la page Facebook.

M. le Maire – On aura besoin, effectivement, de le faire connaître. Nous préparerons cela pour la rentrée scolaire.

Sur ce dispositif intergénérationnel, et d'une importance assez forte, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité. M. Chartier ne prend pas part au vote.*

#### Motion

2019-113 *Motion présentée par le groupe « Nevers à Gauche » relative à la situation du Collège des Loges*

M. le Maire – Je vais passer la parole à François Diot pour l'examen de la motion qu'il souhaite porter, et qui concerne le Collège des Loges.

M. Diot – C'est une motion relative à la situation du Collège des Loges, présentée par le groupe Nevers à Gauche. Je vous la lis :

*« Une opération « Collège mort » a été organisée, le 29 mai dernier, par les parents d'élèves du Collège des Loges, après plusieurs semaines d'une mobilisation qui avait débuté dès le 24 janvier, par un mouvement de grève du corps enseignant et du personnel de vie scolaire.*

*En cause, les effectifs prévisionnels sur lesquels se basent les services de l'Education Nationale pour déterminer la Dotation Horaire Globale, donc le nombre de postes d'enseignants, avec des craintes sur les moyens alloués au Collège des Loges, comme pour d'autres collèges du Département.*

*Le Collège des Loges se trouve aujourd'hui confronté au fait que les enfants scolarisés en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) et les élèves dits « UP2A » (enfants dont la langue maternelle n'est pas le français) ne sont pas comptabilisés dans les effectifs, par les services de l'Académie.*

*Ainsi le collège reçoit actuellement 382 élèves, mais l'académie n'en compte que 334. Il y a donc 48 enfants (13 ULIS et 35 UP2A) qui ne sont pas comptabilisés, soit l'équivalent de 2 classes.*

*Cette situation fait peser une menace sérieuse sur les moyens dont disposera, l'année prochaine, le Collège des Loges pour encadrer et accueillir les enfants dans de bonnes conditions d'enseignement, avec la crainte de l'alternative suivante :*

*soit la fermeture d'une classe de troisième pour maintenir l'aide personnalisée correspondant à la réforme du collège, avec, de ce fait, des effectifs de plus de 30 élèves par classe ;*

*soit le maintien des 16 classes actuelles de l'établissement, mais avec une remise en cause de l'aide personnalisée.*

*Les élus du Conseil municipal de Nevers :*

*- font part de leur vive incompréhension devant le fait que les élèves en ULIS et UP2A ne soient pas comptabilisés dans les effectifs par l'Inspection d'Académie, alors qu'ils sont bel et bien présents dans l'établissement ;*

*- considèrent que cette situation aberrante installe une forme de discrimination entre des enfants qui appartiennent pourtant tous à la même communauté éducative et qui devraient de ce fait être considérés à l'égal les uns des autres ;*

*- rappellent le Code de l'éducation, et les principes de « l'école inclusive » qui doivent permettre à tous les élèves de poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions ;*

*- notent que les revendications des enseignant.es et des parents d'élèves sont d'autant plus légitimes que le Collège des Loges est classé REP (Réseau d'Education Prioritaire), et que toute remise en cause des moyens qui lui sont alloués irait à l'inverse des déclarations du ministre M. Blanquer, quant à la « priorité donnée à l'éducation » ;*

*- accueillent positivement les avancées obtenues par la mobilisation des enseignant.es et parents d'élèves, suite à leur récente rencontre avec la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, sans que toutes les inquiétudes ne puissent toutefois être levées quant à une future organisation ;*

*- demandent que l'ensemble des effectifs soient pris en compte dans l'allocation des moyens au Collège des Loges pour la prochaine rentrée, et qu'aucun recul ne soit enregistré en la matière, a fortiori s'agissant d'un Réseau d'Education Prioritaire, et a fortiori s'agissant d'enfants rencontrant des difficultés de différents ordres qui nécessitent au contraire un encadrement renforcé. »*

Voilà, Monsieur le Maire, je vous propose que l'on adopte cette motion, qui, vous en conviendrez, est rédigée en des termes mesurés. Je sais que la FCPE et les parents d'élèves indépendants vous ont écrit à ce sujet-là, et ils se plaignent de n'avoir jamais eu de réponse ni de contact. C'est l'occasion de réparer l'oubli.

M. le Maire –

Monsieur Diot, vous voyez que, quand les motions sont rédigées « avec mesure », comme vous venez de le dire vous-même, on peut se retrouver. Je vous propose que nous votions ensemble cette motion ce soir. Nous sommes d'accord sur les propos. Même si, je le redis, c'est quand même de la compétence du Conseil départemental.

M. Diot -

*(hors micro).*

M. le Maire –

C'est une forme de solidarité, mais cela ne relève pas directement de la compétence municipale, et manifestement il appartient au Conseil départemental de peser et de faire appui.

Je ne sais pas si l'adjointe à l'Education veut intervenir.

J'avais prévu, effectivement, de les rencontrer, mais Mme Dessartine a eu quelques problèmes de santé, aussi, et on ne s'est pas désintéressés de la situation.

- Mme Dessartine – Vous dites que nous n'avons pas répondu, mais c'est faux ; j'ai répondu que j'étais en classe de découverte le jour où ils nous ont invités. Nous avons reçu un courrier, effectivement, et, après, j'ai eu des problèmes de santé, mais nous avons répondu.
- M. Diot – *(hors micro)*.
- M. le Maire – Bref. Madame Dessartine n'était pas là pour raisons professionnelles. Et ensuite elle a eu quelques soucis...
- M. Diot – *(hors micro)*.
- M. le Maire – Mais nous nous sommes manifestés, et mon directeur de cabinet aussi. Si ce n'est pas moi directement, c'est soit un élu soit le directeur de cabinet. Il n'y a pas eu un désintérêt de ce sujet. N'allez pas gâcher ce qui nous rejoint. Parce que vous trouvez toujours une bonne raison pour avoir un point de désaccord. Je le redis, nous allons le faire par solidarité, mais chacun ses compétences et ses limites. Cela intéresse, certes, la Ville de Nevers dans sa globalité, mais c'est surtout de la compétence du Conseil départemental.  
Hervé Barsse.
- M. Barsse – J'étais présent au Conseil d'administration lorsque la question a été soulevée. M. Morel a dit qu'il allait donner une réponse au collège, qui l'attend.
- M. le Maire – Merci de cette précision, car cela relève aussi des attributions des conseillers départementaux de s'imprégner suffisamment de ce sujet. Nous ne serons qu'en continuité, mais, si je puis dire, à eux de peser.  
Il s'agit ici de M. Philippe Morel, et non de Xavier Morel.  
Nathalie Charvy.
- Mme Charvy – Une dernière remarque. Dans la mesure où nous votons ce soir cette motion tous ensemble, je constate que nous n'avons pas voté la motion sur le climat, et que nous n'avons pas voté les motions sur les migrants. Donc, vous faites un choix. Et c'est bien que cela soit clair pour tout le monde. J'en suis désolée.
- M. le Maire – Vous êtes vraiment d'une formation interprétative à tout va.  
Je crois que nous en avons déjà voté une ensemble, d'ailleurs. Donc, ce n'est pas la première fois, de mémoire, mais on y arrive après plus de 5 ans.  
Je vous ai proposé la méthode suivante, à laquelle vous vous refusez. Effectivement, dans le cadre du règlement intérieur, il est dans les attributions du maire de prendre la décision de soumettre aux voix une motion. Une motion n'est que l'expression d'un groupe politique ; il n'y a pas d'obligation d'entraîner un vote de l'ensemble du Conseil municipal, je le rappelle. Vous en déposez systématiquement à chaque Conseil, ou quasiment. C'est votre droit. Nous avons exclu volontairement, et en accord commun avec le groupe, toute motion qui a un impact sur une politique et des orientations de politique nationale. On vous a dit les règles du jeu.  
Après, ce qui vous a été proposé, en tout début de mandature, c'est que les motions puissent être abordées en amont du Conseil entre les présidents de groupes. Parfois, nous ne sommes pas arrivés à nous entendre sur un paragraphe ou une

phrase qui ne nous convenait pas par rapport à notre représentation plurielle ; il faut respecter cela.

Vous décidez de continuer à nous les envoyer juste 48 heures avant. Donc, nous prenons une position de vote ou de non-vote.

Sur les motions que vous évoquiez, nous étions d'accord avec 90 ou 95 %, mais, quand il y a une connotation qui révèle de la politique nationale ou autre, nous avons nous aussi notre propre ligne de conduite, et je vous demanderais de la respecter. Mais la solution serait très simple.

Si vous voulez vraiment vous assurer que l'on peut trouver un accord, car les motions, comme tout, peuvent trouver une forme de compromis, avec peut-être un mot pour un autre qui ne change rien à l'idée du texte, je vous invite à vous rapprocher du président de groupe, Daniel Devoise, et qu'il puisse échanger avec vous. Je vous assure qu'il y a peut-être plus de choses que l'on pourrait faire ensemble.

Travailler ensemble, c'est ce que je propose à partir du moment où c'est constructif. Si c'est dans la démolition, comme certains peuvent parfois le faire, ce n'est pas très intéressant. Mais si c'est dans la construction, nous sommes vraiment ouverts, à votre présence à tous les événements, et au reste. N'en faisons pas un sujet de polémique, puisque nous sommes d'accord ce soir pour soutenir, par solidarité, car c'est le rôle des conseillers départementaux d'appuyer cette demande contenue dans votre motion.

Nous votons. Qui vote contre la motion ? Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

Dans la continuité de mes propos, je vous invite à tous participer, si vous le souhaitez, à la réunion de présentation du mandat, comme nous le faisons chaque année. C'est le jeudi 20 juin à 19 h 00, à la Maison de la Culture de Nevers Agglomération, « La Maison ».

Je vous convie également très sincèrement tous, car c'est un projet que nous portons tous ensemble – nous avons voté tous ensemble le transfert des agents – à l'inauguration le 21 juin à 9 heures de cette piscine tant attendue, Aquabalt, sur le site. Nous accueillerons aussi quelques figures du sport.

Et beaucoup de choses, pendant tout cet été, organisées ou soutenues par la Ville de Nevers. Vous avez votre place autant que vous le souhaitez.


Comme c'est *a priori* le dernier Conseil avant la période estivale, je vous souhaite un bel été à Nevers ou ailleurs, pour ceux qui sont en mesure de partir.

Je vous indique que nous nous retrouverons, sauf besoins préalables que nous ne saurions pas aujourd'hui, ou sauf changement de date, suite à un événement qui pourrait survenir, le mardi 24 septembre à 18 h 30. Avec un ascenseur qui fonctionne, je l'espère !

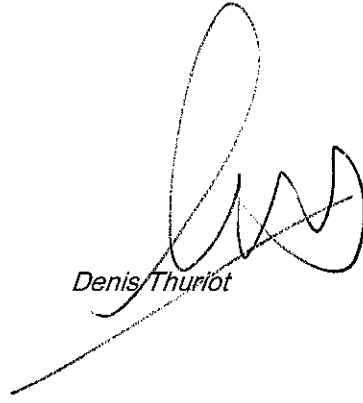
La séance est levée. Je vous souhaite une belle soirée.

Merci.

*(La séance est levée à 22 h 38).*



*Jacques Francillon*



*Denis Thuriot*

*Florence Vard*

